

Flash ACCUEIL

Le journal d'information des professionnels des milieux d'accueil



EDITO

La période de grandes vacances est terminée...la rentrée pointe son nez et avec elle, de nouvelles idées, des projets et des ajustements réfléchis au bénéfice de tous !

Parmi ceux-ci, la **réforme du secteur de la petite enfance** prévue dans le nouveau Contrat de gestion de l'ONE (2013-2018) et la constitution de groupes de travail composés de nombreux acteurs du secteur. Appel à candidatures est lancé aux milieux d'accueil pour former ces groupes et participer au projet de réforme.

Mettant fin à un certain flou lié aux pratiques de **soins de santé dans les milieux d'accueil**, un nouveau protocole d'accord vient d'être signé. Ce dernier clarifie les relations entre les professionnels de santé et les professionnels de l'enfance. La rubrique juridique vous propose de parcourir les **différents types de congés possibles pour le personnel**, selon son statut, le type de milieu d'accueil et la nature juridique du pouvoir organisateur pour lequel il travaille.

Santé et sécurité, deux enjeux abordés par le biais de recommandations concernant l'éventuelle **présence d'animaux** dans l'environnement de l'enfant.

Septembre, c'est aussi la rentrée politique avec la désignation de notre **nouvelle Ministre de tutelle**, Mme Joëlle MILQUET, qui succède à M. Jean-Marc NOLLET, en tant que Vice-Présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ministre de l'Education, de l'Enfance et de la Culture. Nous lui souhaitons la bienvenue et plein succès dans ses nouvelles missions. La **rentrée scolaire**, quant à elle, est de plus en plus fréquemment postposée pour de nombreux enfants, suite notamment au manque de places dans les écoles. Cette situation conduit à accueillir des enfants dans les milieux d'accueil au-delà de 2,5-3 ans.

Enfin, l'automne est la **saison privilégiée pour de belles promenades**. Pourquoi ne pas en profiter pour découvrir les changements dans la nature avec les enfants, à l'image de ce qui se fait, par exemple, au Danemark ?

Cette édition du Flash Accueil vous invite une nouvelle fois, en solo ou en équipe, à réfléchir vos pratiques autour d'une diversité de thématiques et de témoignages que nous vous souhaitons riches d'inspirations et idées nouvelles !

Service Supports ONE
Direction Milieux d'Accueil 0-3

N°21 - 3^{ème} trimestre 2014

SOMMAIRE

AU QUOTIDIEN P. 2-6

- Accueillir des enfants au-delà de 2,5-3 ans

SANTÉ P. 7-8

- Un animal en milieu d'accueil?

ZOOM SUR ... P. 9-17

- Le retour à la nature dans les milieux d'accueil
- Grandir en plein air : les activités d'extérieur au SASPE Reine Astrid
- «Enfances, chercheurs d'or» : un autre regard de «pros»

JURIDIQUE P. 18-21

- Protocole d'accord pour les soins de santé en milieu d'accueil
- Les différents types de congés pour le personnel des milieux d'accueil

ACTUALITÉ P. 23-27

- Réforme du secteur de la petite enfance, mise en œuvre de l'article 66 du Contrat de Gestion de l'ONE
- Crèches parentales : 10 ans déjà !

RECETTE P. 28-29

- Le pain, un aliment sain, facile à consommer et pas si monotone que ça...
- Charlotte de pain aux pommes

À ÉPINGLER P. 30-31

- Colloque «Enfants, poètes du quotidien»
- Colloque du Conseil Scientifique du Hainaut : si jeunes et déjà parents...



ACCUEILLIR DES ENFANTS AU-DELÀ DE 2,5-3 ANS

Accueillir des enfants au-delà de 2,5-3 ans est une réalité due notamment à la pénurie de places dans les écoles maternelles ou à la diminution des entrées à l'école en cours d'année... Comment le faire dans de bonnes conditions (aménagement des espaces, soutien des activités de tous les enfants présents, ...)?

Quels sont les points d'attention à observer ?

Accueillir des enfants de 2,5 ans et plus n'est pas exceptionnel. Qu'il s'agisse d'enfants allant déjà à l'école et revenant dans le milieu d'accueil avant et après les heures scolaires ou d'enfants qui ne sont pas tout à fait prêts à fréquenter les bancs scolaires (choix des parents, retard de développement, situation de handicap, contrainte d'attendre la prochaine rentrée scolaire,...).

Concernant la rentrée scolaire, parfois l'école maternelle n'est pas en mesure de prendre en compte de nouvelles inscriptions. Le manque de places au sein des écoles, suite au boom démographique de ces dernières années, pousse les directeurs d'école à retarder l'âge d'entrée des enfants.

C'est particulièrement le cas en Région de Bruxelles-Capitale : dans de nombreuses écoles, les rentrées scolaires ont été supprimées à Pâques. Les parents doivent ainsi postposer l'inscription pour les mois de septembre ou janvier, repoussant ainsi le moment où l'enfant franchit, pour la première fois, les portes d'entrée de l'école. Cette situation existe depuis plusieurs années, mais devrait s'atténuer et disparaître au fil de la création de nouvelles places au sein des écoles par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En Province de Luxembourg, les parents sont confrontés à la nécessité de recourir aux milieux d'accueil pour des enfants scolarisés car les garderies scolaires proposent des horaires qui ne correspondent pas toujours aux horaires de travail des parents.

IN/OUT : QUELQUES ASPECTS ADMINISTRATIFS...

Le moment où l'enfant quitte le milieu d'accueil a un impact sur l'entrée d'un autre enfant. Le milieu d'accueil est autorisé pour une capacité (nombre de places), qui représente le nombre maximal d'enfants présents simultanément. Un milieu d'accueil qui a atteint sa capacité maximale ne peut accueillir plus d'enfants.

Il importe dès lors au milieu d'accueil de **gérer au mieux et de façon anticipée, les entrées et les sorties**, de façon à permettre la continuité de la qualité pour l'ensemble des enfants présents simultanément.

À l'entrée dans le milieu d'accueil, celui-ci, en concertation avec les parents, envisage une date probable de sortie, compte tenu des besoins des familles, de la date de naissance des enfants et de la tranche d'âge qu'il couvre. Cette date probable de sortie pourra être ajustée en cours de séjour et faire l'objet d'un avenant au Contrat d'accueil.

ASTUCE

Il est préférable d'envisager avec les parents la durée d'accueil la plus longue possible.

Revoir, en cours d'accueil, d'un commun accord, la date de sortie anticipative de l'enfant permet de :

- mieux gérer les sorties/entrées, sans chevauchement ;
- respecter la capacité autorisée du milieu d'accueil ;
- garantir la qualité de l'accueil pour l'ensemble des enfants accueillis.

Une **dérogation** est par ailleurs **obligatoire** dans le cadre de l'accueil d'un enfant de plus de 3 ans dans les crèches (en ce compris parentales) et les pré-gardiennats (au-delà de la rentrée scolaire la plus proche). Dans les autres milieux d'accueil autorisés pour les 0-6 ans, l'accueil au-delà de 3 ans ne nécessite pas de dérogation pour autant que la capacité d'accueil soit respectée.

Pour les milieux d'accueil subventionnés, les subsides de fonctionnement de l'ONE prennent en compte les enfants jusqu'à leur rentrée scolaire la plus proche qui suit leur date anniversaire de 3 ans (janvier, printemps ou septembre). Lorsqu'un enfant poursuit son accueil au-delà, il convient de solliciter une **dérogation** par l'intermédiaire du Coordinateur Accueil (m/f). Ce dernier remettra un avis accompagné de la demande à la Direction des Milieux d'accueil 0-3 ans, qui décidera de l'octroi ou du refus de la dérogation. Cette dérogation permet au milieu d'accueil subventionné de continuer à percevoir des subsides pour cet enfant (subsides à la présence en SAEC¹ et en MCAE²) ou à le prendre en compte dans le calcul du taux d'occupation moyen (en crèche -en ce compris parentale- et pré-gardiennat).

LA CONTINUITÉ DE LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL

Au delà des questions administratives, il y a aussi les préoccupations autour de la qualité de l'accueil de ces enfants qui, parfois, deviennent minoritaires au sein du groupe.

De manière à soutenir les professionnels (m/f), nous proposons une visite guidée autour des caractéristiques de cette période de vie des enfants, ainsi que quelques pistes pour un environnement adapté et riche pour les enfants qui vont quitter le milieu d'accueil à la prochaine rentrée scolaire.

Entre 2 et 4 ans...

On entend souvent que les enfants plus grands n'ont plus rien à faire à la crèche (ou tout autre milieu d'accueil): « Ils s'ennuient ». Est-ce vrai ? Si c'est le cas, est-ce normal ?

D'une part, comme rappelé précédemment, **les milieux d'accueil sont accessibles** aux enfants **jusque 3 ans³** et pour certains, jusque 6 ans⁴. D'autre part, les professionnels et un certain nombre de parents regrettent fréquemment que les enfants si jeunes (2,5 ans) doivent déjà faire face à la réalité de l'école : de longues journées, un grand nombre d'enfants dans la classe, moins de disponibilité de l'adulte, « obligation » d'être « propre ».

Selon l'organisation du milieu d'accueil, les questions de continuité vont se poser différemment. Dans le groupe d'âges mélangés, la mixité est une richesse qui permet aux enfants des échanges et une participation diversifiée, avec des plus petits et des plus grands. Dans le groupe d'enfants du même âge, il apparaît plus facile d'ajuster l'aménagement de l'environnement et de proposer des activités adaptées aux plus grands.

COMMENT PERMETTRE AUX ENFANTS CONCERNÉS DE CONTINUER LEUR SÉJOUR AU SEIN D'UN MILIEU D'ACCUEIL DANS DES CONDITIONS ADAPTÉES QUI GARANTISSENT LEUR ÉPANOUISSEMENT?

Quelle place donnée à ces plus grands enfants ? Serait-elle différente de celle des autres ?

« Une place active où l'enfant peut compter sur les adultes pour grandir d'une façon autonome. Une place où sa participation est sollicitée et proposée dans les différents moments de la journée⁵. »

Préparation au passage vers l'école...

Dans certains milieux d'accueil, une **forme de collaboration** s'établit avec l'(ou les) école(s) la (les) plus proche(s) : des contacts préalables avec les institutrices sont établis, des moments de visite, des activités sont proposées avec les enfants concernés, au sein de l'école.

Cette expérience peut être très riche mais il s'agit là d'initiatives plutôt isolées et qui requièrent une préparation.



1 SAEC : Service d'Accueillants d'enfants conventionnés

2 MCAE : Maison Communale de l'Accueil de l'Enfance

3 Crèches (en ce compris parentales et permanente) et pré-gardiennats.

4 Accueillant(e)s, MCAE, maisons d'enfants et halte accueil.

5 Repère 8 - Brochure « A la rencontre des enfants » - Repères pour des pratiques d'accueil de qualité - Partie 2- 2009

Il s'agit en effet, pour le milieu d'accueil, de prendre contact avec les professionnels de l'école, d'échanger sur les projets éducatifs respectifs, de mesurer l'adéquation de la proposition éventuelle aux enfants qui iront dans cette école et de planifier ce processus de « familiarisation » pour les enfants concernés.

Comment rester attentif à ne pas dépenser trop d'énergie et de temps sur cette préparation à l'école surtout lorsque la plupart des enfants ne vont pas fréquenter cette école-là en particulier ? Quel sens cela peut avoir pour eux ? Quelle équité entre les enfants ?

Un autre point d'attention est de ne pas accentuer le souci des accueillant(e)s de rendre les enfants « conformes » à ce modèle scolaire plutôt qu'à un autre.

Nous soutenons surtout et tout au long du séjour de chaque enfant, *l'adéquation des pratiques en milieu d'accueil aux besoins des enfants accueillis* dans l'« *ici et maintenant* ».

En quoi de longues préparations peuvent être porteuses pour l'enfant ? Peut-il se les représenter si longtemps à l'avance, alors que sa notion du temps est bien différente de celle des adultes ?

EVOLUTION DE L'ENFANT ENTRE 2,5 ET 4 ANS

Développement de la pensée...

Cette dernière période des trois premières années de la vie de l'enfant est de loin la moins problématique. Il y a beaucoup moins de différences entre un enfant de 3 ans et un de 6 ans, qu'entre un tout petit de 12 mois et un de 18 mois.

A ce stade « moi avec les autres », les interactions entre les enfants sont plus fluides et l'agressivité systématique entre eux est presque inexistante⁶.

L'enfant se consacre à des acquisitions plus délicates, il progresse au niveau de son autonomie et entame l'apprentissage plus socialisé de la vie en groupe. « L'opposition systématique », « le moi tout seul » font partie de cette période essentielle d'affirmation pour chaque enfant.

Au niveau psychoaffectif, il apprend à entrer en relation avec les autres enfants, grâce à sa capacité de différenciation. Il va commencer à s'exprimer par « moi », « mon ».

Il parle de lui à la 3^{ème} personne (le « je » apparaît après 3 ans). Il va aussi jouer avec les mots, enrichir son vocabulaire, en récupérant des expressions des adultes.

Il pose beaucoup de questions et exprime de mieux en mieux sa propre pensée. L'enfant apprécie particulièrement les histoires courtes, lues ou racontées.

Tout lui appartient au départ : petit à petit, il va apprendre que les objets appartiennent au milieu d'accueil et le fait de « partager » viendra beaucoup plus tard, vers 4-5 ans.

Il sera capable de donner un objet à un copain et parfois acceptera de faire des échanges. Il peut aussi comprendre que les plus petits jouent différemment et s'intégrer à leurs jeux, tout en restant le « grand » du groupe.

L'enfant manifeste clairement son désir d'autonomie et sa « toute-puissance », ce qu'il fait souvent en se heurtant à ses proches. Comme avant, il a besoin de l'accompagnement de l'adulte pour accueillir ses émotions et lui permettre de les exprimer sans faire mal aux autres ou à lui-même. C'est le moment de « faire tout seul » et à l'adulte de pouvoir saisir ce qu'il peut déjà faire tout seul (même si ça va prendre plus de temps) et ce qu'il ne peut pas faire seul parce que c'est dangereux pour lui ou pour les autres.

L'enfant peut aussi, commencer à refuser certains types d'aliments : il devient sélectif ! D'autre part, c'est également l'âge de l'opposition qui va démarrer. « *J'existe et je suis différent* » et je m'affirme avec le « non ». « *J'ai besoin des adultes bienveillants, qui comprennent mon non, me guident mais je n'ai pas besoin de l'escalade avec eux* ».

Développement moteur...

Au niveau moteur, l'enfant améliore son équilibre, accroît son agilité, réalise des gestes toujours plus précis qu'il met au service de la pensée. Ces jeux lui permettent d'explorer toutes les possibilités de son corps. C'est la période où il en prend pleinement conscience : courir, sauter, pédaler, grimper, s'équilibrer, s'accroupir, ...



A partir de ses 3 ans, l'enfant saute déjà à pieds joints, il essaie de se tenir sur un pied. Il peut suivre le tracé d'une ligne en marchant, il marche sur la pointe des pieds. Il monte les escaliers en alternant les pieds. Si on lui demande, il peut, petit à petit, se placer devant, derrière, dessous, dedans, dehors, ... il apprécie les circuits, les défis, les jeux avec son corps, sa force et la maîtrise de ses mouvements.

Il reconnaît, nomme et utilise à bon escient les différentes parties de son corps, il est sensible au rythme. Il sait se déshabiller et fait ses premiers essais de bouclonnage. Il apprécie de participer, d'être responsabilisé, aider un autre, ... Sa voix, les sons et les intonations deviennent des jeux riches pour lui.

L'enfant construit des tours et des ponts avec des cubes. Il devient de plus en plus habile pour les jeux de construction, modelage, découpage et collage. Il prend plaisir à combiner, séparer, mettre ensemble, remplir, vider et à faire des nouvelles expériences. Il saura profiter et jouer avec un nombre plus important de pièces, de « legos », ...

La phase « déménageur » s'annonce : transporter les objets, pousser les meubles et modules, ... Cette période se caractérise par la **transition entre l'intelligence pratique et la représentation mentale** : les jeux symboliques et le langage font partie de cette transition (jouer à papa et maman, à la puéricultrice, au médecin, ...). L'enfant a besoin de se représenter mentalement des situations dans lesquelles il joue à « faire semblant ». Apparaissent les jeux de représentation et d'imitation, les jeux symboliques qui laissent place à l'imaginaire.

Différence entre garçons et filles...

Globalement, **l'identité de l'enfant se construit** et l'accueillant(e) valorise cette acquisition grâce à sa présence, son attitude et à la mise en place de matériel adapté.

La « présence » de l'adulte est primordiale dans la reconnaissance de l'activité de l'enfant et le soutien apporté dans son désir d'apprendre mais surtout dans son **sentiment d'être**, d'exister.

Accompagner l'enfant dans l'acquisition de son autonomie et dans l'apprentissage de sa sociabilité est essentiel à cette étape de la vie. C'est l'âge du début du jeu social où l'enfant commence à partager les règles et les rôles dans le cadre d'un même jeu. La découverte du plaisir de jouer ensemble, de participer, de jouer un rôle dans le groupe.

En jouant les différents « rôles » des adultes autour de lui, il apprend à accepter certaines frustrations de la vie de tous les jours et à dépasser ses peurs et angoisses. Il apprend à maîtriser une situation, en s'identifiant à l'adulte. Les jeux symboliques vont lui permettre progressivement de découvrir et de développer sa capacité à se décentrer de lui-même. Ces activités permettent à l'enfant d'agir, de s'exprimer, s'en libérer et donc, de grandir.

QUELQUES BALISES :

- L'espace est aménagé de manière à offrir, en permanence, à l'enfant une diversité d'expériences (espaces psychomoteur, repos, symbolique, construction, bibliothèque, ...)
- L'espace est aménagé de façon attrayante pour les enfants ;
- Le nombre d'objets mis à disposition est adapté au groupe (ni trop, ni trop peu) ;
- Les activités sont proposées et non imposées ; l'adulte accepte l'expérimentation choisie par l'enfant ;
- Il est important de respecter le temps de l'enfant pour découvrir, s'intéresser, jouer, ...
- Il est essentiel d'éviter de mettre l'enfant dans une situation d'échec (parler, écouter et offrir du matériel adapté) ;
- Il faut veiller à ne pas interrompre l'activité de l'enfant. Si nécessaire, le prévenir, lui expliquer pourquoi l'activité doit être interrompue ou passer à un autre temps d'activité ;
- Tous les jouets sont adaptés aux enfants, quel que soit leur sexe.

La répétition de ces activités lui procure plaisir et confiance. Il apprend à mieux comprendre certaines situations, à les apprivoiser et à les intégrer.

Une plus grande complexité des emboîtements, des classements, des couleurs, des formes et des grandeurs développe, dans la pensée des enfants, l'apprentissage primaire de la logique.

Il commence à poser beaucoup de questions et le « pourquoi » ne tardera à arriver. C'est la période du **langage constitué** : il découvre et veut comprendre.

Progressivement, il va comprendre des substantifs de plus en plus abstraits : les couleurs, les notions spatiales (avant, après, en haut, en bas, entre, ...), les formes géométriques, les dimensions (petit, grand, ...), les fonctions des objets (pour manger, pour soigner, pour laver, ...) les images avec plus de détails, les histoires plus longues.

L'imaginaire de l'enfant est sans borne et un rien peut l'alimenter :
ce qu'il voit,
ce qu'il vit.



Quelques pistes pour un environnement riche et adapté...

Pour permettre des expériences, des découvertes, de la construction, du symbolique, ...

- La maisonnette : dînette, mobilier, assiettes, verres, ... à la taille des enfants – téléphone, tapis, poussette, balai, plumeau, ramassette, chiffon, ... Poupées simples et souples, habits, couvertures, sèche-cheveux, ... Linge, déguisements (sacs, chaussures, t-shirts ...) – magasin (construit avec des caisses en carton), ...
- Faire la cuisine avec de vrais aliments : fruits, biscuits, légumes, ...
- Proposer des personnages avec les bras et jambes articulés, des animaux – de petites maisons ou fermes pour composer le scénario, ...
- Un garage, des voitures, des camions, des avions, une pompe essence, ... (circuits par terre ou sur un tapis pour placer, se parquer, stopper, faire marche arrière, aligner, ranger, recommencer, ...)
- Représenter, mettre en scène des histoires, pour exprimer leurs émotions au travers du personnage de leur choix
- ...

Pour expérimenter et faire des découvertes sensorielles :

- Jouer avec l'eau : gobelets, bassine, fil à tendre, pinces à linge, vêtements, savon, table à hauteur des enfants, vaisselle, ... et des torchons pour essuyer le sol quand l'activité est terminée.
- Découvrir des mélanges d'objets et de matières diversifiées (texture, odeurs, épaisseur, couleurs, ...)
- Enfiler des perles ou des objets naturels (graines, ...) et macaronis peints par les enfants, le tout, à la manière de l'enfant ! Jamais avec des formes et des limites préétablies !
- Manipuler différentes matières et les transvaser d'une forme à l'autre
- Laisser des « traces » : tableau et craies, pâtes à sucre et à sel, peinture murale, couleurs différentes et accessibles au doigt ou avec des gros pinceaux, ...
- Se déplacer de différentes manières : en avant, en arrière, de côté, ...
- Jeu d'ombres et lumières : plastique en couleurs, lumière du soleil ou artificielle, ...
- Jeu de cache-cache entre enfants ou avec des objets, ...
- Des bulles de savon préparées par les enfants, ...
- ...

Pour favoriser la psychomotricité :

- Besoin de sauter, bouger, courir ... lancer des ballons, grimper sur le toboggan, les coussins, tirer ensemble une corde, pédaler, pousser et tirer des bacs, ...
- Les grosses balles : lancer, passer, pousser, ...
- Jeux d'échanges de balles, ...
- Jeux de pistes, ...
- ...

Pour (dé)construire :

- « Legos » adaptés, briques en carton, matériel de récupération, kit du petit constructeur, éléments naturels (graines, feuilles, sable ...), puzzles, ...
- ...

Pour vivre des histoires et des chansons :

- Racontées ou lues : importance des images, d'objets en lien avec l'histoire, utilisation des marionnettes, petits scénarios, ...
- Plonger les enfants dans des histoires racontées, mimées, ... développer leur expression corporelle, leur capacité à représenter, à parler.
- Proposer un « théâtre » : mise en scène de l'histoire, à leur manière, avec des déguisements, des objets, des jouets, ...
- Explorer les rythmes par des chansons et des musiques différentes, ...
- Un groupe de musique peut être créé ! Chansons, instruments construits par les enfants, ... (travail sur le langage, l'expression corporelle, l'ouïe, ...)
- ...

A l'extérieur :

- Manipuler la terre, le sable, les feuilles, observer les escargots, les papillons, les arbres, les oiseaux, la lumière, les plantes, ... bref, explorer l'espace extérieur comme une continuité de l'espace intérieur.
- Explorer les sorties dans le quartier, les magasins, la ludothèque, la bibliothèque, le théâtre, la piscine, une exposition, ...
- ...

Ces pistes peuvent susciter d'autres idées mais le plus important reste l'**observation de chaque enfant dans ce qu'il est capable de faire, de ses centres d'intérêt et de ses comportements**, pour pouvoir **identifier les ajustements nécessaires, les nouveautés à intégrer dans son environnement**.

Accueillir un enfant au-delà de 2,5-3 ans est non seulement possible mais est une réalité. Une réalité qui répond à un besoin des familles et nécessite de prendre en compte les besoins spécifiques des enfants de cette tranche d'âge, tout comme pour chacun des enfants présents dans le milieu d'accueil.

Lucia Regina PEREIRA
Conseillère pédagogique ONE (Bruxelles)

Michèle ROBSON
Coordinatrice accueil ONE (Bruxelles)

Bernard GEERTS
Conseiller - Direction Milieux d'Accueil 0-3 ans



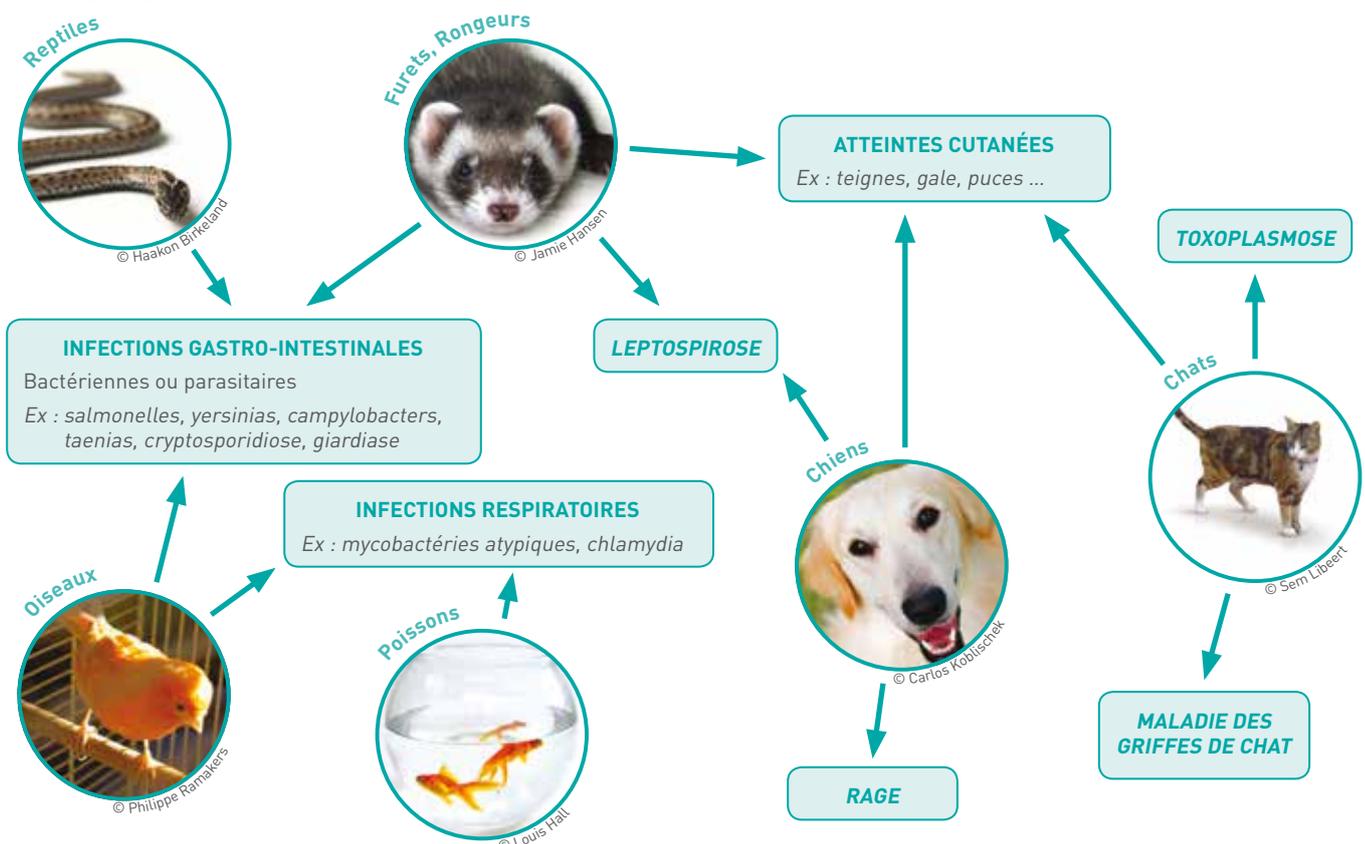
UN ANIMAL EN MILIEU D'ACCUEIL ?

Bien que le contact avec l'animal puisse, dans certains cas, être bénéfique pour l'enfant, il peut aussi occasionner des risques en matière de sécurité, hygiène et allergies. Quelques recommandations...

Le contact avec l'animal peut être, à partir d'un certain âge (deux, voire trois ans, en fonction du danger potentiel), un facteur favorable au développement psychomoteur et affectif de l'enfant. Cependant, il implique un apprentissage à part entière (même si l'enfant est en contact avec un chien ou un chat chez lui) qui nécessite un accompagnement et une surveillance constante, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes enfants. En effet, ceux-ci doivent apprendre le décryptage des signaux émis par l'animal, de même que les attitudes à adopter vis-à-vis de celui-ci.

D'autre part, il peut être peu judicieux, voire dangereux, de confronter précocement des enfants à tendance allergique ou déjà symptomatique avec ces allergènes. Les espèces qui engendrent le plus de sensibilisation sont le cobaye, le chat, le chien et le cheval (37% des enfants sensibilisés sont allergiques aux poils de chat et de chien).

Enfin, il ne faut pas oublier que diverses maladies¹ infectieuses, bactériennes, virales et parasitaires peuvent être transmises par les animaux :



¹ La plupart de ces maladies se transmettent par contact direct et/ou indirect (cfr La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance) : par les selles (infections gastro-intestinales, toxoplasmose), les urines (leptospirose), les objets contaminés pour certaines affections cutanées (fauteuils, literie...).

C'est en raison de ces trois problématiques (sécurité, hygiène et allergies) que les **recommandations suivantes sont d'application** :

Pour les milieux d'accueil collectifs :

- Pas de contact entre les enfants et les animaux, hormis séances de nourrissage au travers d'une grille (poules, lapins ...) sous surveillance ;
- Jamais d'animaux dans les lieux de vie, même en-dehors des heures d'accueil.

Chez les accueillant(e)s :

- Pas de contact entre les enfants et les animaux, hormis séances de nourrissage au travers d'une grille (poules, lapins ...) sous surveillance de l'accueillant(e) ;
- Jamais d'animaux (même en cage, aquarium et terrarium) dans la cuisine et les espaces où l'on manipule des denrées alimentaires ;
- En-dehors des heures d'accueil, autant que possible, les animaux ne séjournent pas dans les lieux d'accueil, pour éviter tout risque de sensibilisation et d'allergie (les allergènes persistent durant des semaines même après un nettoyage soigneux) ;

Obligation pour tous les milieux d'accueil

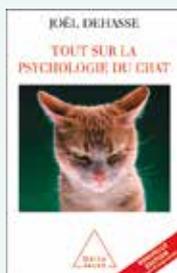
- Signaler aux parents les animaux présents (voir encadré portant sur le Règlement d'Ordre Intérieur) ;
- Déclarer toute nouvelle acquisition d'un animal.

POUR EN SAVOIR PLUS :



- Brochure : L'enfant et le chien, de la sécurité à la complicité.

- « Tout sur la psychologie du chat »
– Joël Dehasse - Odile Jacob 2008



- « Tout sur la psychologie du chien »
Joël Dehasse - Odile Jacob 2009

Rôle du vétérinaire :

- « Contrôler » régulièrement la santé de l'animal ;
- Vérifier que les vaccins sont en ordre ;
- Faire vermifuger régulièrement (en général, 1x /mois les premiers mois de vie, puis 1 à 2 x/an en alternant des produits différents) ;
- Examiner rapidement l'animal symptomatique.

Entretien :

Ne pas nettoyer la cage, le terrarium ou la litière durant l'accueil, porter des gants et se laver soigneusement les mains.

Dr Thérèse SONCK
Conseillère médicale pédiatre ONE (Hainaut)

Stéphanie PERIN
Juriste – Direction juridique ONE

Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du milieu d'accueil

Le ROI du milieu d'accueil et/ou le Contrat d'accueil doivent prévoir une clause qui renseigne la présence ou non d'animaux. De ce fait, les parents de par leur engagement contractuel, sont réputés avoir connaissance de la présence d'un animal et de l'éventuel risque (allergies, accident, etc.) qui en résulte.

Néanmoins, les accueillant(e)s qui ont un animal dans leur milieu d'accueil restent responsables de ce dernier et ce, en vertu de l'article 1384 du Code Civil qui stipule qu' : « On est responsable, non seulement des dommages que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre ». Au-delà de cette disposition l'accueillant(e) reste responsable en respect de l'article 1382 du Code civil « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer ».

Enfin, rappelons qu'en tout état de cause, le milieu d'accueil aura contracté les assurances en responsabilité civile et professionnelle et aura signalé à son assureur la présence d'animaux afin que d'éventuels dommages puissent, le cas échéant et en fonction du cas d'espèce, être couverts par celui-ci.



LE RETOUR À LA NATURE DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL

Enrichir son savoir-faire pour améliorer la qualité de l'accueil passe souvent par un regard curieux et ouvert sur des pratiques inédites.

En Europe, des modèles pédagogiques alternatifs mettent en valeur la vie en plein air. Dans les pays scandinaves et germanophones notamment, celle-ci fait partie intégrante de la culture et du mode de vie.

L'observation des effets positifs de l'éducation en extérieur (bien-être des enfants, progrès psychomoteurs, équilibre émotionnel, créativité, meilleure santé,...) a mené au développement de pratiques pédagogiques dans les milieux d'accueil qui visent à exploiter largement les espaces extérieurs, voire à se dérouler en permanence en pleine nature.

Nicole ROLAND, Directrice des relations externes et internationales à l'ONE, nous offre un éclairage sur l'expérience danoise : expérimentation en nature et respect de l'environnement y sont au programme dès le plus jeune âge.

Plus près de chez nous, à la pouponnière Reine Astrid de La Hulpe, l'activité libre et les jeux de plein air sont à l'honneur le plus souvent possible. Découverte d'une approche spécifique du développement de l'enfant qui vise à cultiver autonomie, bien-être et participation.

DES REPÈRES ÉDUCATIFS TEINTÉS DE DIMENSIONS CULTURELLES

L'éducation des enfants comprend une dimension culturelle. Nous y transmettons, souvent à notre insu, des valeurs qui ne sont pas identiques à travers le temps et les cultures. Les anthropologues ont observé l'éducation des enfants dans différentes peuplades et démontré à quel point les pratiques étaient variées. Ces travaux ont mis en lumière les structures élémentaires de la parentalité.

En ce début de 21^{ème} siècle, l'accès à l'information, Internet, accentue une tendance à la mondialisation, entraînant une standardisation des repères.

La diffusion de l'information est néanmoins un phénomène intéressant, y compris pour les milieux d'accueil car cela permet de nous ouvrir à d'autres pratiques. L'exposition organisée en 2013 par l'ONE « Enfances, Chercheurs d'Or » illustre cette diversité éducative¹.

ORGANISATION DES MILIEUX D'ACCUEIL AU DANEMARK

Au Danemark, après un congé de maternité ou de paternité de minimum 6 mois, généralement un an, chaque enfant de 1 à 6 ans a droit à une place d'accueil (de type collectif, familial, public ou privé) correspondant au choix fait par ses parents. L'Etat confie aux communes l'organisation et la subvention des milieux d'accueil. Une subvention forfaitaire identique de 17.000€ finance chaque place d'accueil. Une large liberté et flexibilité est donnée aux communes et aux milieux d'accueil. Les parents, regroupés en association et les syndicats se voient reconnaître un rôle important dans un modèle intégré de concertation sociale.

Le saviez-vous ?

Un code de qualité européen a été présenté en juin 2014 lors d'une conférence internationale à Athènes. Il définit des standards européens de l'accueil.

¹ Voir article ci-après : Enfances, Chercheur d'Or : un autre regard de « pros »

UNE EXPÉRIENCE INTÉRESSANTE OBSERVÉE DANS LE CADRE D'UN VOYAGE D'ÉTUDE AU DANEMARK.

Invitée par la Commission européenne à participer à un voyage d'étude au Danemark, l'utilisation intensive des espaces extérieurs a impressionné Nicole ROLAND. Lors de ses contacts internationaux, elle a remarqué que ses collègues européens allemands, des Balkans, des pays scandinaves, baltes, ont parfaitement intégré l'importance de la vie en plein air et qui semble faire partie de leur réalité, de leur éducation.

Jusqu'au 19^{ème}, siècle la vie proche de la nature était une réalité. Le concept de « Kindergarden in the Forest » s'est développé dès le début du 20^{ème} siècle, principalement dans les pays scandinaves, en réaction à l'industrialisation. Cette philosophie d'accueil est devenue un mouvement international étendu progressivement à l'Angleterre, au Japon, au Canada, à la Nouvelle Zélande, ...

Les pédagogues qui encadrent les enfants leur offrent avant tout des possibilités d'expérimentation et de développement personnel, incluant une dimension forte d'apprentissage à la démocratie et de respect de l'environnement.

Le respect et l'éducation à l'environnement font non seulement partie des coutumes mais aussi des textes légaux de référence.

Savez-vous que, comme dans les autres pays scandinaves, les enfants passent plusieurs heures de jeu par jour à l'extérieur ? Et ce, quels que soient leur âge, le temps et la température. Les enfants y font aussi la sieste, par tous les temps. Les parents vivant en appartement ont l'habitude de faire dormir les bébés... sur la terrasse de l'appartement.

Plus extraordinaire encore, certains milieux d'accueil ne disposent pas de locaux mais organisent la journée d'accueil en plein air, en forêt, à la côte, ...

Au mois de novembre, ces groupes d'enfants très jeunes, emmitoufflés en combinaison et bottes de ski, passent des heures de jeux à l'extérieur, à 4 pattes, couchés par terre, y compris dans la boue, avec les objets éventuellement considérés comme dangereux chez nous.

L'ACCUEIL DES ENFANTS EN PLEIN AIR : ANALYSE SCIENTIFIQUE, IMPACT SUR LES ENFANTS, LES PROFESSIONNELS, LES PARTENAIRES?

Le concept de kindergarden in the Forest a fait l'objet d'évaluations scientifiques et de publications. Les auteurs s'accordent sur les bénéfices pour l'enfant, ses parents, les professionnels de l'accueil et la société.

Pour l'enfant, on met en avant un impact positif relatif à sa confiance en lui, sa motivation, sa concentration, ses compétences physiques et langagières, l'ébauche du concept de respect de l'environnement mais aussi le développement d'interaction entre pairs, l'imagination et les jeux sociaux. On décrit aussi une meilleure gestion des risques et une attitude positive face aux défis. L'effet bénéfique pour une population défavorisée ou à besoin spécifique est signalé.

Pour les parents, l'augmentation de la variété des interactions avec l'enfant est rapportée, une meilleure capacité d'observation, une attitude positive face aux activités variées dans la nature et une implication plus grande des parents dans le projet pédagogique.

Pour les professionnels, ces projets développent des compétences, la confiance en soi, et permettent l'acquisition de nouveaux outils, tels les nouvelles observations, ...

Les professionnels qui ont vécu ces expériences soulignent le développement personnel ressenti, un renouveau dans leur pratique professionnelle, la découverte de nouveaux outils (photos, vidéos, dialogue avec les parents et les médias locaux). Ils remarquent que le peu d'objets sophistiqués à disposition dans la nature augmente leur liberté et leur créativité pédagogique et surtout laisse plus de place à la relation interpersonnelle avec l'enfant. Leur confiance en eux en sort renforcée, de même que leur plaisir à travailler !

Pour la société, l'enfant séjournant à l'extérieur est plus visible. Ces projets suscitent l'intérêt de partenaires locaux, communaux, des associations non-gouvernementales, des médias, ... L'enfant y est reconnu comme acteur à part entière.

Il faut noter l'importance de la *préparation de ces projets*, de l'intégration de la *gestion des risques*, de la *communication*, y compris médiatique !

Rappelons-nous de grands pédagogues, tels Montessori en Italie ou Ovide Decroly chez nous en ce début de 20^{ème} siècle, qui préconisaient la pédagogie active et participative dans des « écoles nouvelles ». Cela impliquait l'usage de la vie de tous les jours mais aussi des espaces extérieurs comme lieu d'observation, de découvertes, d'interaction.

Pour en savoir plus :



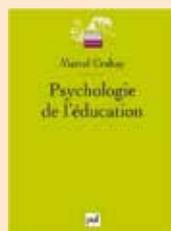
Enfants d'Europe N°6 : REGGIO EMILIA - 40 ans de pédagogie alternative



Enfants d'Europe N°18 : Pédagogie contextuelle



Enfants d'Europe N°19 : Jouer en plein air



Psychologie de l'éducation, Crahay M. PUF 1999 (Paris)



ET CHEZ NOUS ?



Au moment où les pollutions intérieures représentent un vrai défi, sortir régulièrement avec les enfants est une solution que nous devrions exploiter davantage avec les enfants pour autant que les indices de la qualité de l'air soient favorables³. Les accueillant(e)s, les milieux d'accueil situés en zone rurale ont un accès privilégié à un espace extérieur diversifié. Le développement de l'enfant est influencé par son interaction à l'environnement.

Par ailleurs, notre société de consommation met l'enfant en contact avec des jouets sophistiqués qui laissent peu de place à l'imagination et l'expérimentation. Or, d'un point de vue pédagogique mais aussi économique, retrouver avec les enfants le goût des choses simples est un plaisir ! La chaleur, la neige, le brouillard, la boue, l'observation des insectes, des fleurs, ...

Pourquoi ne pas réfléchir vos pratiques en ce sens pour donner un nouvel élan à votre projet d'accueil ?

Cela pourrait modifier le dialogue avec les parents et avec le voisinage.

Ce projet doit être pensé, négocié avec les parents avec votre Pouvoir Organisateur et votre équipe. Effectuer une analyse de risques et envisager les précautions à prendre avec votre Coordinateur (trice) accueil et Agent conseil sont des conditions sine qua non pour la mise en œuvre du projet.

C'est aussi l'occasion de faire un reportage photos, vidéo, à partager avec les parents, vos partenaires, les autorités communales et pourquoi pas les médias ?

Nicole ROLAND

Directrice des relations externes et internationales ONE

POUR EN SAVOIR PLUS :

Très peu de choses sont accessibles en français sur le web au sujet des activités extérieures mais vous trouverez sur Wikipédia des articles traduits en coréen, japonais, bulgare, allemand, tchèque, ...

Vous avez accès à un ordinateur ou un smartphone ? Faites une recherche en tapant « Kindergarten in the forest ». Même si vous ne comprenez pas l'anglais, vous serez néanmoins surpris de la diversité d'images et de vidéos !

- <http://tinyurl.com/o63drqf> • <http://tinyurl.com/nuahlcy>
- <http://tinyurl.com/nsoqjza> • <http://tinyurl.com/nce5vtw>
- <http://tinyurl.com/o63drqf>
- <https://www.youtube.com/watch?v=g8WwRzF7ZU>



L'ART D'ACCOMMODER LES BÉBÉS
de Geneviève DELAISI de PARSEVAL
1979.

Analyse des manuels de puéricultures du 19^{ème} et 20^{ème} siècle pointant la diversité des conseils prodigués.



³ Voir à ce sujet l'article « Les allergies polliniques » (FA n°19-1er trimestre 2014)



GRANDIR EN PLEIN AIR : LES ACTIVITÉS D'EXTÉRIEUR AU SASPE REINE ASTRID

Le SASPE Reine Astrid, situé à La Hulpe dans le Brabant wallon, accueille aujourd'hui 56 enfants de 0 à 6 ans, répartis en 5 groupes en fonction de l'âge et du développement des enfants.

Afin d'offrir des chances d'épanouissement maximales aux enfants, le SASPE a choisi une pédagogie de la quotidienneté à effet thérapeutique s'inspirant de Lóczy (voir encadré) et de Maurice Berger⁴.

Cette démarche implique une grande importance accordée aux activités extérieures.

Corine BOUSQUET, psychopédagogue au SASPE Reine Astrid, coordonne notamment la programmation des activités extérieures, en collaboration avec l'équipe psychopédagogique et les puéricultrices et a accepté de nous éclairer sur ces pratiques spécifiques.

A L'EXTÉRIEUR AU QUOTIDIEN

L'infrastructure du SASPE est prévue pour favoriser les jeux d'extérieur. Les jardins et les deux terrasses sont accessibles aux enfants qui se déplacent à quatre pattes et commencent à marcher.

Les bébés qui ne se déplacent pas encore sont emmenés en promenade, souvent avec un porte-bébé de type « kangourou ». Ce portage permet une stimulation continue et en douceur de l'enfant, qui est apaisé par le contact corps à corps.

En l'absence de pluie et en toute saison, les enfants sont dehors toute la matinée et toute l'après-midi. En hiver, les enfants sont sortis, bien couverts avec un manteau et une écharpe.

La plaine de jeux communale toute proche est également accessible.

Les SASPE

Les Services d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE) accueillent, de jour et de nuit, des enfants de 0 à 7 ans (voire 12 ans, en cas d'accueil d'une fratrie). Cet accueil concerne des enfants dont les parents connaissent de graves difficultés qui les empêchent momentanément de s'en occuper.

Les enfants peuvent être accueillis à la demande des parents, d'un service social ou des autorités judiciaires.

Pour en savoir plus sur les SASPE, consultez le Rapport Annuel 2013 de l'ONE (à paraître).

PROJET D'ACCUEIL ET ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Le projet d'accueil intègre les principes de la pédagogie de Lóczy⁵ adaptés à la structure de l'institution.

Il met l'accent sur les jeux extérieurs et l'autonomie de l'enfant.

Le développement psychomoteur est favorisé en laissant l'enfant libre de ses déplacements. On évite les interdits : tous les enfants peuvent accéder au module de jeux, il n'y a pas de restriction en fonction de l'âge. L'adulte est présent pour aider l'enfant s'il ne se sent pas à l'aise.

L'envie de faire des choses, de découvrir par soi-même est encouragée.

L'activité libre est favorisée le plus souvent possible, l'adulte mettant en place les conditions adaptées à celle-ci, observant et accompagnant les progrès de l'enfant.

⁴ Maurice Berger, psychiatre et psychanalyste, est responsable d'un service de pédopsychiatrie du CHU de Saint-Etienne en France et auteur de nombreux ouvrages. Il s'intéresse notamment aux processus psychiques liés à la séparation chez les enfants adoptés ou retirés à leurs parents pour être placés ainsi qu'aux conséquences, au niveau affectif et cérébral, des maltraitements et des négligences chez l'enfant et sur leur traitement.

⁵ Voir encadré ci-contre

La pédagogie de LOCZY

Emmi PICKLER est une pédiatre hongroise qui a fondé en 1946 la pouponnière de Loczy (Budapest). Elle a mis en place dans ce milieu d'accueil des pratiques novatrices qui ont été largement adoptées depuis.

Sa méthode se base sur 5 grands principes :

- La valeur de l'**activité autonome** : les enfants sont libres de leurs mouvements, leur rythme est respecté. En développant le goût pour l'activité autonome, les enfants pourront devenir des adultes « créatifs et responsables ».
- La mise en place d'une **relation affective privilégiée** avec un adulte permanent donne confiance à l'enfant et stimule son développement.
- La nécessité de favoriser chez l'enfant la **prise de conscience de lui-même et de son environnement**, notamment par la verbalisation du vécu.
- L'importance d'un **bon état de santé** : le régime est individualisé, tant pour l'alimentation que pour le déroulement de la journée et la vie au grand air est privilégiée.
- La **continuité** : l'importance de favoriser la mise en place de repères propres à chaque enfant, tout au long de la journée (lieu, temps, professionnels, ...).

A la plaine de jeux, on ne se contente pas de regarder les enfants jouer. Les puéricultrices les observent en se focalisant sur l'aspect psychologique : « *On observe si un enfant se met beaucoup à l'écart des autres, si un enfant ne joue pas beaucoup...* »

Plus grand, l'enfant peut aussi se défouler physiquement, mais cet endroit reste un lieu de travail important, pas une simple cour de récréation. »

DES SORTIES INDIVIDUELLES

En accord avec les principes de Lóczy, un environnement stable et fiable est offert à l'enfant pour lui permettre de s'épanouir et grandir en toute sécurité. Le déroulement des journées est régulier et rythmé par des événements prévisibles.

Un nombre restreint et constant d'adultes interviennent auprès de l'enfant tout au long de son séjour. Les sorties de l'enfant avec sa puéricultrice « référente » contribuent au tissage d'une relation privilégiée avec l'adulte, nécessaire au développement psycho-affectif.

« Nous souhaitons que chaque « référente » puisse se promener seule, sans le groupe, avec son enfant. Parfois, ça consiste simplement à aller voir les trains, ou d'autres choses qu'ils n'ont jamais vues. Faire le tour du pâté de maison, observer les chevaux dans la prairie... Ce qui est important, c'est le fait d'être seul avec un adulte, sans les autres. Dans cette optique, il est plus d'intéressant d'aller au magasin qu'au cinéma, car le dialogue n'est pas possible pendant le film. »

EXCURSIONS ET SORTIES VARIÉES EN GROUPE

Différentes sorties en groupe sont organisées. Celles-ci s'échelonnent de la promenade dans le quartier au séjour à la mer, en passant par l'excursion d'une journée à la plaine de jeux ou dans une autre ville.

Elles sont régulièrement programmées à la demande des enfants : « Les enfants entre 3 et 4 ans demandent par exemple à leur « référente » : « *Moi, j'aimerais bien aller à Bruxelles un jour...* ». J'organise alors une sortie à Bruxelles. »

Toutefois, tous les enfants ne sont pas en capacité de formuler des demandes, notamment suite à la difficulté de faire des choix. C'est alors l'équipe qui propose des activités.

« Mais quand un enfant propose et que c'est réalisable, nous le faisons. Ce n'est pas l'adulte qui choisit. Il est simplement là pour expliquer à l'enfant pourquoi un projet est difficilement réalisable. »

Le plus souvent, les enfants font des choix très simples, accessibles et leur demande est toujours prioritaire.

UNE PRÉPARATION MINUTIEUSE

Les activités extérieures sont soigneusement préparées, à la fois en équipe et avec les enfants.

Toutes les 6 semaines, une réunion « de projet de vie » est organisée concernant chaque enfant. Elle implique des assistants sociaux, le pédopsychiatre, le directeur, le psychologue clinicien, une ou plusieurs puéricultrice(s) et la psychologue.

Les activités sont prévues longtemps à l'avance. L'enfant est prévenu, ainsi que les parents. Elles sont notées sur le calendrier de chaque enfant à la date prévue.



Le séjour à la mer fait l'objet d'une préparation toute particulière : « Une semaine avant le départ, on prépare les vêtements, les plus petits aident les plus grands, on prépare les coupe-vent, toutes les petites affaires. Le dernier jour, chaque enfant vient mettre son doudou dans le « sac à doudous » pour la mer. Ils participent vraiment.

Ils savent aussi ce qu'on va manger à la mer, on prépare le menu avec eux. Ils savent tout ce qui va se passer. De cette manière, on diminue l'angoisse, le stress et l'insécurité qui empêchent un enfant de bien grandir et de se développer. »

L'IMPLICATION DES PUÉRICULTRICES

Les puéricultrices sont partie prenante des projets et proposent également des activités en fonction des goûts et centres d'intérêt de chacun des enfants dont elles sont référentes.

La seule activité posant parfois des difficultés est la piscine, certaines n'apprécient pas d'aller dans l'eau. Dans ce cas, un échange est organisé pour que l'enfant puisse effectuer cette sortie avec quelqu'un qui l'apprécie également.

Une grande attention est portée à l'équité entre les enfants : « Il faut que chaque enfant de chaque groupe et de la maison, reçoive la même chose que l'autre. On évite qu'un enfant sorte chaque semaine avec sa «référénte» et un autre toutes les deux semaines. Il faut que ce soit équilibré.»

DES EFFETS MANIFESTES

Les excursions et les séjours ont des effets visibles sur les enfants.

« On a des enfants qui s'ouvrent grâce à ce séjour à la mer. Certains qui ne parlaient pas, se mettent à parler. D'autres ont découvert plein de choses et tout compte fait, se sentent en sécurité. »

Cette expérience agit comme un révélateur, permettant soit de détecter plus rapidement un éventuel mal-être, soit de déclencher des changements positifs : « En revenant, ils sont « différents » ».

UNE ÉVALUATION ATTENTIVE

L'évaluation des projets est basée sur l'observation des enfants : « On perçoit le plaisir des enfants. Comment les enfants réagissent pendant l'activité, au retour de l'activité. La joie, la tristesse, toutes les émotions qui peuvent survenir autour de l'activité. »

Les puéricultrices jouent un rôle essentiel dans l'évaluation : « Nous analysons le ressenti des puéricultrices lors de l'activité par rapport aux enfants.

Ont-elles vu l'enfant avoir du plaisir, souriant ? Ou au contraire, l'activité n'a pas semblé plaire aux enfants ou seulement à la moitié ? Dans ce cas, on ne refait pas cette activité. Mais c'est très rare. »

Harielle DEHEUY
Service Supports ONE
Direction Milieux d'Accueil 0-3

Et chez vous ?

Quelle place pour les activités extérieures dans le projet d'accueil ?
Comment envisagez-vous les activités en toute saison ?

Vos points de vue et expériences nous intéressent !
Envoyer vos témoignages sur flashaccueil@one.be

SASPE Reine Astrid

Adresse : Avenue de la Reine 1, 1310 - La Hulpe
Téléphone : 02 656 08 00
Email : domaine.lahulpe@one.be

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Emmi Pikler : Se mouvoir en liberté dès le premier âge, Paris, P.U.F, 1979
- Association Pikler-Loczy - France : <http://www.pikler.fr/>
- Wauquier, S., Les enfants des bois - pourquoi et comment sortir en nature avec de jeunes enfants, éd. Books on Demand, 2008.
- Rapport Annuel 2012 de l'ONE





« ENFANCES, CHERCHEURS D'OR » : UN AUTRE REGARD DE « PROS »

Fin 2013, l'ONE a contribué à faire découvrir l'exposition interactive « Enfances, Chercheurs d'Or » à des professionnels de la petite enfance et de l'enfance.

Retours sur les réactions et commentaires...

« Ils ont l'air tous heureux, souriants... Laissons-leur le temps, sans le stress du temps! Le jeu, c'est la découverte totale, l'exploration et l'expérience »¹

Une exposition interactive... et qui voyage !

Visiter une exposition sur laquelle on peut réagir en y inscrivant ce qu'on ressent, pense ou juste y faire un commentaire, en bref, exprimer ce qui nous passe par la tête, n'est pas courant.

« La chaleur sur les mains, des empreintes dans le sable mouillé, la texture, des petits picotements aux «bobos» des mains,...des sensations à n'en plus finir... »

L'exposition « Enfances, Chercheurs d'Or² » en quelques mots :

Cette exposition, fruit d'une recherche-action, a été réalisée et scénarisée par A. DESFOSSÉS (Compagnie ACTA-France). Cette exposition photos montre des façons de faire et de vivre, différentes quant à l'accueil d'enfants au sein de 5 pays européens. Ces photos s'accompagnent également de commentaires de professionnels, de parents et aussi d'enfants qui ont participé à ces projets.

Dans chaque subrégion, des collaborations ont eu lieu entre l'ONE et des partenaires culturels afin de faire découvrir cette exposition au plus large public possible. L'avantage de ce partenariat était d'allier culture et pédagogie autour de l'exposition et de pouvoir développer, après une visite le plus souvent accompagnée, des ateliers à thèmes, dont les méthodologies étaient variées.

Cette exposition a voyagé d'octobre à décembre 2013 au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, grâce au soutien de l'ONE et de ses divers partenaires culturels³.

Tous les professionnels de la petite enfance et de l'enfance étaient concernés par ce projet. En fonction des subrégions et des partenaires culturels, les publics touchés étaient des puéricultrices et des accueillant(e)s, des responsables des milieux d'accueil 0-3 ans, des étudiants en puériculture, ... et leurs formateurs ou encore des coordinateurs ATL, des accueillant(e)s extrascolaires,

En Fédération Wallonie-Bruxelles, suivant les lieux où l'expo a été proposée, des portes d'entrée différentes ont été proposées.

¹ Tous les propos en italique sont des commentaires écrits de professionnels (m/f) de Liège et de Bruxelles qui ont visité l'exposition.

² Voir à ce sujet le FA N°17-3ème trimestre 2013

³ BRUXELLES - Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale Molenbeek - Du 18 au 25 octobre 2013 BRABANT WALLON - Centre Culturel de Braine-l'Alleud - Du 4 au 9 novembre 2013 LIÈGE - Centre Culturel « Les Chiroux » - Lecture publique - Musée du « Grand Curtius » - Du 10 au 20 novembre 2013 NAMUR - Centre Culturel Régional / Théâtre de Namur - Du 24 au 30 novembre 2013 HAINAUT - Centre de Ressources ATL de Monceau-sur-Sambre - Du 2 au 8 décembre 2013

« COUCOU, COMMUNIQUEZ ... OUI ... COMMENT ? ET D'ABORD ?! QU'EXPRIME L'ENFANT ? »

Les intérêts de cette exposition sont multiples :

- Pouvoir **transmettre et échanger** sur les pratiques éducatives d'ailleurs, parfois « bousculantes ».

« En plus, en bois, les jouets sont plus solides et recyclables contrairement à ceux en plastique. On est inondé par le plastique. »

« Et puis, avec les mêmes mots, parle-t-on vraiment le même langage ? »

- **Ouvrir des perspectives** d'accueil ou **prendre conscience** des freins que l'on s'impose en fonction de nos croyances.

« Quand les adultes participent au jeu, jouent ensemble, ça amuse les enfants, ça décloisonne les rôles... »

« Sortie en nature avec les petits : contrainte – organisation – risques – assurances ??? » - « On devrait laisser l'enfant jouer dehors plus souvent par temps moins chaud » - « Pourquoi ne plus sortir par tout temps ? »

« Il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que des mauvais vêtements » (paroles des Finlandais)

« Les freins dans des groupes d'âges différents ... Ce sont les adultes qui les mettent ... pas les enfants »

- Permettre de **faire un retour en arrière** sur l'accueil qu'on a soi-même expérimenté, vécu en tant qu'enfant, les besoins en tant que parent et les savoir-faire et projets, en tant que professionnel.

« Mon petit garçon adore «les armes», épée de pirate, pistolet de cow-boy, ... moi j'ai horreur de ça, je lui ai donc interdit les armes à la maison jusqu'à me rendre compte que ça créait une frustration dans son imaginaire d'enfant »

« RETROUVER L'ENFANT QUI EST EN LUI ET VIVRE LE MOMENT PRÉSENT DANS L'ICI ET MAINTENANT EN DEHORS DE LA PENSÉE »

L'exposition était interactive : les participants étaient invités à réagir (questions, commentaires, observations, émotions), au moyen de post-it sur les photos de leur choix. Dans un second temps, des ateliers ont été proposés, animés soit par un agent ONE ou un animateur culturel, soit en duo, afin d'expérimenter l'éveil à différents arts/langages et/ou de traiter diverses questions, comme l'activité libre et autonome, l'éveil chez l'enfant, etc.

« Permettre à l'enfant de développer son imagination ... Avec peu d'objets, très simples, l'enfant découvre. Vive la musique et la danse ... »

Les ateliers thématiques avaient pour objectif de rendre conscient la place qu'occupe, au quotidien, la culture au sein d'un milieu d'accueil, surtout chez les « tout-petits ».

« Il n'y a pas de fausses notes ... il y a des sons et c'est de la musique. Encourageons les enfants à faire de la musique. »

« L'expression du corps. L'expression universelle. »
- « Des conversations avec l'invisible, se lancer une balle imaginaire, ... »

« On ne pense pas assez à jouer, apprendre, découvrir avec des objets en bois. Bonne idée, les enfants jouent avec, comme si au final elle était vivante. (cfr : Pinocchio, un classique) »

Ces ateliers offraient également la possibilité de vivre et de faire réfléchir les professionnels autour de pratiques éducatives plus ciblées venant questionner leur manière de faire au quotidien, le tout, dans un cadre de respect et de bienveillance des expériences partagées.

« L'art, le dessin, la peinture, c'est important! C'est plus qu'un jeu, c'est un moyen d'exprimer des choses intimes, des peurs, des besoins, des bonheurs. »

« LES ENFANTS ONT TROP D'INTERDITS »

« On « sur-couve » trop les enfants, on ne leur laisse plus jouer avec ce que la nature nous offre car on a tout de suite les parents sur le dos. Ils sont sales ou souillés ... »

« Les règles, limites, etc. imposées par les adultes empêchent les enfants de grandir, de s'épanouir. »

« Dans la nature, il faut veiller au moindre accident, bien sûr mais il faut cesser de dire «fais attention, tu vas tomber», ne fais pas cela». On apprend la prudence, pas les «bosses», les égratignures ».

Les thèmes qui ont suscité beaucoup d'échanges concernaient le rapport à la nature, des souvenirs de l'enfance propre des adultes (rapport aux matières, à la propreté/ saleté, « michépopotte »), la place des hommes dans les milieux d'accueil, les groupes d'âges mélangés (groupes verticaux), les collaborations avec les artistes, ...

De nombreux professionnel(le)s exprimaient leur intérêt pour ce genre de propositions, tout en pointant des contraintes de la part des familles ou de l'ONE ... Mais quand c'est l'ONE qui promeut ce genre d'initiatives, plus d'excuses !!!

Quelles possibilités pour dépasser ces contraintes ? Ici encore, la documentation de la vie des enfants dans le milieu d'accueil permet d'ouvrir les parents aux possibilités. En donnant à voir à travers des photos, des vidéos et en expliquant les projets, la plupart des parents marquent leur intérêt.



C'est aussi l'organisation entre professionnel(le)s qui doit être pensée : demander systématiquement des bottes pour sortir, réfléchir aux rôles de chacun dans l'activité (accompagner les enfants, aider à laver, ranger, ...), penser les conditions pour que ces propositions d'activité puissent se répéter régulièrement.

Observer que l'enfant évolue à son rythme dans des espaces, au départ estimés à haut risque ou dangereux (enfant grimpe dans les arbres, par exemple) et se rappeler ses propres souvenirs d'enfance permet de nuancer les craintes.

Pour beaucoup de participants, c'était aussi l'étonnement par rapport au fonctionnement d'autres contextes éducatifs : « On n'imaginait pas que les milieux d'accueil accueillent jusqu'à 5-7 ans dans d'autres pays », « Le contexte de la France ressemble fort au nôtre », « Des hommes dans les lieux d'accueil, pourquoi pas ? »,...

CE QUE NOUS RETENONS DE L'EXPÉRIENCE...

Pratiquement, certains professionnels ont repensé leur manière de gérer un groupe, de mener une activité. Ils ont intégré l'importance d'un projet clair, tant au niveau des valeurs prônées, qu'au niveau des orientations éducatives choisies pour travailler en équipe et avec les parents comme partenaires quotidiens, dans une perspective d'une coéducation. Le projet reprend alors tout son sens comme « outil tiers » pour accompagner l'enfant et sa famille et développer une posture professionnelle.

D'autres ont poursuivi leurs réflexions sur l'activité mais aussi sur la place de la culture dans les milieux d'accueil. Les professionnels constatent qu'ils n'exploitent pas suffisamment leurs propres compétences sur le plan artistique, culturel ou encore sportif. L'équipe et les formations sont alors vécues comme des ressources. Aussi, ils se rendent compte qu'ils disposent d'un environnement dans lequel ils peuvent être acteurs, et accompagner l'enfant dans ce sens.

« Et si enfin ... on «parlait» vraiment des enfants... et si enfin... on leur faisait confiance ! »

Pour quelques professionnels, l'expérimentation au sein de certains ateliers et les échanges suscités par l'exposition les ont amenés à saisir l'importance du projet d'accueil comme outil de rencontre avec les parents mais aussi comme outil de professionnalisation qui donne sens aux pratiques éducatives de l'accueil. On ne donne plus à voir ce qui est produit mais bien ce qui est vécu. Plus qu'un apprentissage à la vie en collectivité, l'éducation porte sur le vivre et l'être avec l'enfant.

« Quand on veut, on peut. »

Chafia EL MIMOUNI
Conseillère pédagogique ONE (Bruxelles)

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://compagnie-acta.org/>





PROTOCOLE D'ACCORD¹ POUR LES SOINS DE SANTÉ EN MILIEU D'ACCUEIL

Moucher le nez d'un enfant, appliquer une pommade, donner un antibiotique, ...

Quels sont les actes que peut poser un(e) puéricultrice/teur, une accueillant(e) et quels sont ceux réservés à un professionnel de la santé ?

Les soins envers les enfants accueillis en milieu d'accueil sont de trois ordres :

- Il peut s'agir de **soins de puériculture**, liés aux activités de la vie quotidienne ;
- de soins de **santé prescrits** pour un enfant malade ou en situation de handicap ;
- de soins **urgents** qui relèvent de l'assistance à une personne en danger.

Normalement, selon notre législation, hormis situation d'urgence, les soins de santé ne peuvent être réalisés que par un professionnel de santé (médecin, infirmier). Cependant, certains de ces soins sont réalisés au quotidien par les puéricultrices/teurs et autres professionnels de l'enfance, les accueillant(e)s dans les milieux d'accueil de la petite enfance.

Dès lors, un **protocole d'accord** vient d'être signé en mai 2014 entre les différents ministres de la Santé au niveau Fédéral, Communautaire et Régional. Ce protocole clarifie les relations entre les professionnels de santé d'une part, les puéricultrices/teurs (et les professionnels de l'enfance assimilés) et accueillant(e)s d'autre part, dans l'objectif d'une bonne coordination des soins qui réponde aux besoins des enfants.

Quatre points essentiels en matière de soins de santé sont précisés dans ce protocole :

1. Les activités de soutien aux activités de la vie quotidienne qui pourraient être réalisées par l'entourage, peuvent être effectuées de manière autonome par les accueillant(e)s et puéricultrices/teurs (et les professionnels assimilés). Ces soins ne nécessitent pas de prescription médicale.

Il convient de limiter les produits de soins utilisés à ceux expressément nécessaires et suivre les recommandations de la brochure « Santé dans les milieux d'accueil »

Plusieurs interventions peuvent rentrer dans ce cadre.

Exemples :

- Dégager le nez d'un nourrisson incapable de se moucher, au moyen de sérum physiologique ;
- Appliquer de la crème de protection solaire ;
- Appliquer une crème protectrice de soin du siège, de préférence spécifique à l'enfant et apportée par les parents.

2. Les soins de santé prescrits par le médecin qui peuvent être assurés par les accueillant(e)s et puéricultrices/teurs sont :

- Administrer des médicaments oraux, des suppositoires, des gouttes auriculaires et nasales, des aérosols, de l'oxygène
- Appliquer une pommade
- Installer un enfant dans un appareillage adapté à ses besoins
- Prendre en charge un enfant sous monitoring cardio-respiratoire

Toutefois, ces différents soins de santé **prescrits au nom de l'enfant** ne peuvent être réalisés dans le milieu d'accueil que s'il existe un **accord clair et écrit de la part** d'un professionnel de santé (médecin, pédiatre, ...). Le certificat médical nominatif ou les indications écrites par le médecin dans le carnet de l'enfant et précisant les soins à administrer dans le milieu d'accueil, sont donc **obligatoires**.

Nous rappelons que les **soins de santé non repris** dans le protocole d'accord doivent être réalisés par un **professionnel de santé infirmier** dans le milieu d'accueil.

C'est le cas notamment des injections ou prélèvements, de l'alimentation par sonde...etc.

C'est dans ces situations d'accueil que l'avis préalable du Conseiller médical pédiatre de l'ONE est requis et qu'une collaboration doit s'installer avec un professionnel de santé infirmier.

3. Une obligation de surveillance et de signalement.

Les accueillant(e)s et puéricultrices (et professionnels assimilés) **surveillent attentivement** l'apparition de symptômes de maladies ou d'affections, qu'ils soient respiratoires, digestifs, cutanés, neurologiques, urinaires, ainsi que l'apparition de fièvre, de difficultés alimentaires et tout signe d'altération ou d'aggravation de l'état de santé de l'enfant ou d'effets secondaires consécutifs aux traitements administrés.

Dans ce cas, la responsabilité revient aux accueillant(e)s et puéricultrices/teurs (et professionnels assimilés) de prendre contact avec les parents et de leur **signaler** les symptômes observés.

4. Une réaction à une situation d'urgence et porter assistance à un enfant dans le milieu d'accueil ne relève pas de l'exercice illégal d'une profession des soins de santé.

Les actes repris dans le chapitre 7/ Urgences et accidents de la brochure « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance » reprennent les recommandations de l'ONE dans ces situations d'urgence.

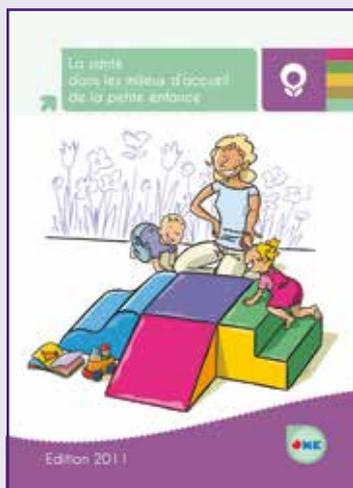
C'est ainsi que l'administration de paracétamol par voie orale ou suppositoire en cas de fièvre élevée, la réanimation cardiorespiratoire, les gestes en cas de convulsion, d'inhalation, de réaction allergique aigüe, d'accidents divers, l'appel d'un médecin ou de l'ambulance via le 112, dans toute situation grave et urgente, sont réalisables à tout moment et sans conditions par les accueillant(e)s et puéricultrices.

L'application de ce protocole d'accord sera évaluée dans un but d'adaptation éventuelle du protocole, s'il y a lieu. N'hésitez donc pas à transmettre vos difficultés et remarques auprès du Conseiller médical pédiatre de votre subrégion ou auprès de la Direction médicale de l'ONE.

Pour le Collège des Conseillers médicaux pédiatres
Dr Marylène DELHAXHE
Conseillère médicale pédiatre ONE (Liège)

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Brochure santé dans les milieux d'accueil





LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONGÉS POUR LE PERSONNEL DES MILIEUX D'ACCUEIL

Nous nous penchons dans cette édition du Flash Accueil sur les différents types de congés que le personnel d'un milieu d'accueil peut envisager au cours de sa carrière. Nous verrons que les congés sont envisagés différemment, selon le statut du travailleur (indépendant, employé, employé sous convention par un Service d'accueillants conventionnés, ...)

LES EMPLOYÉS DES MILIEUX D'ACCUEIL COLLECTIFS

Les employés au sein d'un milieu d'accueil collectif sont soumis à la *loi sur le contrat de travail du 3 juillet 1978* et partant aux règles y afférentes, en matière de congés.

En ce qui concerne **les congés légaux et les congés payés annuels**, ce sont les règles de la loi de 1978 qui s'appliquent, en corrélation avec les conventions collectives de travail¹.

Pour les personnes statutaires dont le pouvoir organisateur est un pouvoir public, il faudra se référer au statut administratif spécifique applicable, selon qu'il s'agisse d'une commune, d'une province, ... Pour ce faire, nous invitons les personnes concernées à se renseigner auprès de leur pouvoir organisateur.

Certains types de congé plus particuliers répondent par ailleurs à des règles strictes. Nous pensons notamment à tous les congés liés à l'état de grossesse de la travailleuse ou au fait d'être jeunes parents.

L'ÉCARTEMENT PROPHYLACTIQUE

L'employeur est tenu d'effectuer, en collaboration avec le médecin du travail, une évaluation des risques pour tous les membres de son personnel. Il ne doit pas attendre la grossesse d'une de ses travailleuses pour procéder à celle-ci.

Cette analyse doit porter, entre autres, sur tous les risques pouvant affecter la santé et la sécurité de la travailleuse enceinte ou qui allaite, ainsi que de son enfant. Cela implique d'évaluer toute activité au cours de laquelle peut survenir un risque spécifique du fait de l'exposition à des agents (physiques, biologiques, chimiques), des procédés ou des conditions de travail (les travaux dans le bruit ou dans des extrêmes de chaud et de froid, etc.). L'appréciation des risques s'effectue à partir de l'étude de la nature, du degré, de la durée et de la fréquence de l'exposition.

Dès le moment où il a été informé de l'état de grossesse de la travailleuse, que ce soit verbalement ou par écrit, l'employeur est tenu d'examiner si, lors de l'évaluation des risques, son poste de travail a été considéré comme à risque. Le cas échéant, elle reçoit un formulaire spécifique dit de « demande de surveillance de santé » et son employeur en avertit le conseiller en prévention - médecin du travail.

Le médecin du travail rend alors une décision à l'employeur et à la travailleuse et décide si celle-ci peut ou non continuer à exercer son travail et si elle peut ou non continuer à l'exercer dans les mêmes conditions.

¹ La Commission Paritaire (CP) dont relève aujourd'hui le secteur d'activités des milieux d'accueil de la petite enfance est la CP 332 : Commission Paritaire pour le secteur francophone et germanophone de l'aide sociale et des soins de santé.

Les CP peuvent conclure des Conventions Collectives de Travail (CCT) qui peuvent s'appliquer à tout ou une partie du secteur qu'elles recouvrent. Elles sont en quelque sorte des organes « législatifs ». Les CCT doivent par ailleurs toujours respecter les textes légaux (lois et arrêtés) et les conventions collectives interprofessionnelles.

Pour connaître le champ de compétences de la CP332 : voir site Internet: www.apefasbl.org ; voir aussi FA N°8-Juin 2011.

Ainsi, lorsqu'un risque a été constaté, l'employeur doit, compte tenu du résultat de l'évaluation du risque, prendre l'une des mesures suivantes :

- soit aménager provisoirement les conditions de travail ou du temps de travail ;
- soit affecter la travailleuse à un autre poste de travail compatible avec l'état de santé de la travailleuse si un aménagement des conditions de travail n'est pas techniquement ou objectivement possible ou ne peut raisonnablement être exigé pour des motifs dûment justifiés ;
- soit, si cela n'est toujours pas possible, suspendre l'exécution du contrat. Cela correspond à une mise en écartement.

Lorsque l'exécution du contrat de travail est suspendue, la travailleuse bénéficie d'allocations prévues dans le cadre de l'assurance maladie-invalidité. Pour cette période, l'employeur n'est redevable d'aucun salaire.

Si la travailleuse bénéficie d'un aménagement de ses conditions de travail ou du temps de travail ou un travail de remplacement, elle a droit au salaire qui correspond à sa nouvelle fonction. Si ce salaire s'avère être inférieur au salaire normalement perçu, elle reçoit une indemnité de maternité complémentaire.

Notons que ces mesures de protection sont d'application durant la grossesse mais également durant la période d'allaitement.

Lorsqu'une mesure de protection a été prise à l'égard de la travailleuse enceinte, celle-ci passera un nouvel examen médical au plus tard 8 jours après la reprise du travail auprès du médecin de travail. Celui-ci peut éventuellement décider de prolonger les mesures prises.

LES CONGÉS LIÉS À LA PARENTALITÉ

En ce qui concerne plus spécifiquement les congés liés à la parentalité, il existe plusieurs types de congés auxquels le membre du personnel peut prétendre : le congé de maternité, le congé d'allaitement, le congé de paternité et le congé parental

Le **congé de maternité** est divisé en deux phases : le **congé prénatal** et le **congé postnatal**. Le congé prénatal, d'une durée de 6 semaines, comporte une semaine obligatoire. Les jours non pris peuvent être convertis en jours de congé postnatal. Le congé postnatal est d'une durée de 9 semaines incompressible. Durant le congé de maternité, c'est la mutuelle qui assure le versement d'une indemnité équivalente à 82 % du salaire brut non plafonné.

La mère peut également bénéficier d'un « **congé d'allaitement** » si en raison des spécificités du travail (risques chimiques, physiques, etc.) l'écartement de la travailleuse est requis. Dans certains cas, le congé d'allaitement peut être décidé de façon conventionnelle avec l'employeur. Aucune indemnité ne sera versée dans ce cas.

Par ailleurs, de retour de congé de maternité, la maman dispose d'un droit de **pauses pour l'allaitement de son enfant**. Il s'agit du droit de pouvoir allaiter ou tirer son lait (30 min par 4h de travail ou deux fois 30 min pour 7h30 de prestations). La mère peut faire usage du droit aux pauses d'allaitement jusqu'à 9 mois après la naissance de l'enfant. Les pauses ne sont pas rémunérées mais ouvrent le droit à une indemnité payée par la mutualité.

En ce qui concerne le **congé de paternité**, il est d'une durée de 10 jours et l'indemnité versée par la mutuelle est équivalente au pourcentage du congé de maternité.

Enfin, le **congé parental** est d'une durée de 4 mois pour tous les enfants nés après le 8 mars 2012 et ce, jusqu'à leur douzième anniversaire. Ce congé peut être pris en temps plein ou fractionné en mi-temps ou en 4/5^{ème}.

LES CONGÉS POUR INCAPACITÉ DE TRAVAIL

L'exécution du contrat de travail peut encore être suspendue pendant les périodes d'**incapacité de travail** qui résultent d'une maladie ou d'un accident.

Trois conditions doivent être remplies par le travailleur :

- le travailleur doit avertir immédiatement son employeur de son incapacité de travail ;
- le travailleur doit éventuellement faire parvenir un certificat médical à son employeur. Cette obligation lui incombe pour autant qu'elle soit prévue par une convention collective ou par le règlement de travail ;
- Enfin, le travailleur doit se soumettre, si l'employeur le lui impose, au contrôle effectué par un médecin désigné et rémunéré par l'employeur et satisfaisant aux dispositions de la loi du 13 juin 1999 relative à la médecine de contrôle.

L'employé conserve, à charge de l'employeur, le droit à sa rémunération pendant les 30 premiers jours d'incapacité de travail. L'assurance invalidité n'intervient donc, le cas échéant, qu'à partir du 31^{ème} jour d'incapacité.

LES TEMPS PARTIELS POUR CONVENANCE PERSONNELLE

Enfin, les accueillants sous statut d'employé peuvent bénéficier d'une suspension de contrat. **Les systèmes de crédit-temps (secteur privé) et d'interruption de carrière (secteur public)** sont des dispositifs qui permettent aux travailleurs de réduire partiellement ou de suspendre totalement leur carrière pendant un certain temps.

Des allocations d'interruption sont octroyées sous certaines conditions par l'Office National de l'Emploi (ONEM). Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter le site du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale :

<http://www.emploi.belgique.be/home.aspx>

LES ACCUEILLANTS SOUS STATUT D'INDÉPENDANT

Les accueillants qui sont sous statut d'indépendant n'ont pas de congé prévu par la loi.

Ils sont libres de choisir leur(s) période(s) de congés. Une aide est néanmoins légalement prévue pour l'accueillante indépendante qui devient mère et ce, sous la forme de l'octroi de 105 titres services (à demander auprès de la mutuelle).

Il revient à l'accueillant de communiquer aux parents ses périodes de congés dans les meilleurs délais.

LES ACCUEILLANTS SOUS CONVENTION AVEC UN SERVICE D'ACCUEILLANTS

Le régime des accueillants conventionnés (m/f) est le plus atypique. En effet, en raison de leur **statut social spécifique**, les règles ne sont ni celles des salariés, ni celles des indépendants.

Une brochure complète et particulièrement structurée et synthétique a été éditée par le SPF Sécurité Social. Nous ne pouvons en effet résumer ici cette brochure sans risquer d'en perdre la substance. Vous en trouverez une copie sur le site internet de notre Office en effectuant la recherche suivante dans votre moteur de recherche : «dépliant statut social accueillants».

Stéphanie PERIN
Juriste-Direction Juridique ONE



POUR EN SAVOIR PLUS :

- Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale : <http://www.emploi.belgique.be>





RÉFORME DU SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE, MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 66 DU CONTRAT DE GESTION DE L'ONE

Le nouveau Contrat de gestion de l'ONE prévoit, en son article 66, la réforme du secteur de la petite enfance. De nombreux acteurs seront amenés à intervenir à différents moments pour donner leurs avis et faire des propositions.

Des représentants des milieux d'accueil sont appelés à se porter candidats pour faire partie de la démarche de travail.

Le Département de l'Accueil a été chargé de définir la méthodologie de travail et les grandes étapes pour mener à bien ce projet qui se déroulera sur plusieurs années. Le Conseil d'Administration de l'ONE a donné son accord sur la méthode de travail et sur le choix d'une organisation¹ qui accompagnera le Département Accueil pour l'ensemble de la démarche.

4 PHASES CLÉS

Le travail se déroulera en 4 phases sur une période de +/-3 ans.

- **De juin 2014 à avril 2015 : état des lieux²** du secteur de l'accueil 0-3 ans.
Points forts et points faibles dans le mode de fonctionnement des milieux d'accueil (MA) ; modalités à modifier et orientation souhaitée ; identification des attentes des familles d'aujourd'hui ; ...
- **De mai 2015 à juillet 2016 : analyse des changements souhaitables**, compte tenu des orientations gouvernementales, de la diversité des MA et de la responsabilité de l'ONE comme Organisme d'Intérêt Public (OIP), référent en matière de petite enfance.
- **De septembre 2016 à décembre 2016 : présentation du texte fondateur**, « Cahier des charges » utile à la rédaction des textes juridiques.

- **A partir de janvier 2017 : processus d'approbation des nouveaux textes** par le Gouvernement.

Présentation et implémentation dans les MA.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE RÉFORME

Il est prévu de constituer :

- Un **groupe porteur** composé des principales Directions de l'ONE, de l'Administrateur Général, des Fédérations représentatives des MA, des Unions des Villes et des Communes de Wallonie et de Bruxelles, des représentants des organismes familiaux et féminins, de l'Observatoire de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse et du représentant de notre Ministre de tutelle.
Mission : rédaction du texte fondateur
Délai : septembre 2016.
- Un **groupe noyau**, issu du groupe porteur, composé des principales Directions ONE et des Fédérations représentatives des MA.
Mission : opérationnalisation et garantie du respect de la démarche de travail.
Délai : jusqu'à l'approbation des textes.

Ces deux groupes seront amenés à se réunir régulièrement **jusqu'en septembre 2016**.

ETAT DES LIEUX

Pour réaliser la première phase, 3 dispositifs sont prévus :

1. Un premier **séminaire interne à l'ONE**.
Ce dernier a déjà eu lieu et a permis de baliser les phases clés de la réforme.
2. Un second **séminaire** sera organisé les **22 et 23 octobre 2014**.
L'ONE interrogera **des experts et chercheurs** sur des questions importantes relatives au fonctionnement des MA, telles que :
 - les enjeux pour les enfants, leurs parents et pour la société ;
 - l'organisation et le financement des MA ;
 - les attentes et besoins des familles à l'égard des MA ;
 - ...
3. La composition de **7 groupes** de travail, composés d'un maximum de **12 acteurs de terrain**. Ces groupes sont destinés à faire entendre la voix des professionnels du secteur³ et des familles. Il s'agira de :
 - 5 groupes de représentants de tous les types de MA ;
 - 1 groupe de représentants des familles et
 - 1 groupe d'acteurs de l'ONE.

MÉTHODOLOGIE DES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail évolueront selon la méthode **MAG⁴**, Méthode d'Analyse en Groupe.

Il s'agit d'une méthode qui permet de rassembler des personnes qui ont une expérience de la vie dans les MA. *Les participants sont tous concernés par un problème ou une problématique connue tout en occupant des positions diversifiées. Les membres du groupe, acteurs et chercheurs, confrontent leurs interprétations. Celles-ci sont structurées dans un schéma d'ensemble où apparaissent les convergences et les divergences. On ne cherche pas à mettre tous les participants d'accord sur une interprétation unanime de la situation mais on tente de les mettre d'accord sur une formulation de leurs désaccords. A partir de là, les participants et les chercheurs peuvent formuler des hypothèses et problématiques nouvelles et explorer les perspectives pratiques⁵.*

Les groupes de travail se réuniront **2 à 3 journées entre** les mois de **novembre 2014** et **janvier 2015**.

COMPOSITION DES GROUPES

Pour que les groupes puissent refléter la diversité des situations vécues par les MA, une attention sera portée sur leur composition, de manière à identifier et rassembler des représentants des MA de tous types, de toutes tailles, de Pouvoirs Organisateurs (PO) publics, associatifs et privés, des MA implantés en milieu urbain et rural.

De plus, les membres des groupes seront sélectionnés avec soin afin que des expériences et des opinions différentes, voire divergentes soient présentes au sein de chaque groupe.

Par ailleurs, une partie des membres de ces groupes sera désignée par les Fédérations et les organisations syndicales et d'autres seront choisis parce qu'ils souhaitent **être entendus par l'ONE** sur certains points généraux ou spécifiques.

Vous êtes peut être une de ces personnes, c'est la raison pour laquelle nous faisons **appel à votre candidature** pour la **composition des groupes**.

COMMENT PARTICIPER ?

Intéressé-e à participer à la démarche de travail portant sur les réglementations actuelles du secteur de l'accueil de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Nous vous invitons à remplir **le formulaire en ligne déposé à votre intention sur le site de l'ONE** ou à défaut, à nous renvoyer le formulaire joint dans cette édition du Flash Accueil **pour le 6 octobre au plus tard**.

A SUIVRE...

Les résultats de l'état des lieux devraient être présentés au CA de l'ONE en avril 2015.

Nous vous tiendrons informés régulièrement de l'avancement de cette réforme dans les prochaines éditions du Flash Accueil.

Marie-Paule BERHIN
Directrice générale adjointe



³ Voir chapitre suivant sur la « Méthodologie des groupes de travail »

⁴ Pour en savoir plus : www.one.be

⁵ Extrait de « La Méthode d'analyse en groupe » Luc Van Campenhoudt, Jean-Michel Chaumont, Abraham Franssen - Collection: Psycho Sup, Dunod - 2013



CRÈCHES PARENTALES : 10 ANS DÉJÀ !

La première crèche parentale francophone belge a 10 ans. Le RIEPP¹ lui a consacré une journée, le 9 mai dernier. Flash Accueil y était... L'occasion de revenir sur la genèse, de dresser le bilan de cette expérience et de dessiner les perspectives...

LA CRÈCHE PARENTALE – MOTS-CLÉS DE PARENTS ET DE PROFESSIONNELS

Confiance
Echange
Inter-culturalité
Communauté de vie
Co-construction
Inclusion
Convivialité
Découverte
Solidarité
Participation
Coéducation
Reconnaissance
Souplesse
Partage

2 crèches parentales existent à ce jour en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles sont situées en Province de Brabant wallon, à Ottignies-Louvain-La-Neuve (LLN et Limelette).

A l'origine de la 1ère crèche parentale, la volonté d'envisager autrement l'accueil des enfants.

Annick COGNAUX, Coordinatrice Accueil ONE (à l'époque), rencontrée en marge de cette journée, nous raconte les prémices de la première crèche parentale. « Ils se situent en 2002, dans l'arrière-salle d'un café de Louvain-La-Neuve. Un week-end, dans l'après-midi. C'était une réunion citoyenne, parmi beaucoup d'autres organisées dans cette ville. La question débattue :

« Quelle alternative face au manque criant de places d'accueil en Brabant wallon ? » Province qui dispose d'une proportion importante de parents travaillant à 2, d'un niveau de qualification des femmes plus élevé que la moyenne, d'une place importante du travail dans la vie, ...

Les citoyens ont pris leur destin en mains. De cette réunion est sortie l'idée que les parents créent eux-mêmes une crèche. Et puis est venue sur la table l'idée des crèches parentales mais personne ne savait très bien comment cela fonctionnait. Tous en avaient une vague idée : **la participation des parents et la gestion.** »

Pascale CAMUS, de l'Unité PERF² (ULG) et Conseillère pédagogique de l'ONE, a rejoint les discussions portées par Annick COGNAUX et toutes les deux ont rencontré des responsables de crèches parentales, notamment françaises et allemandes (berlinoises), proches du projet en cours.

Le projet s'est précisé grâce à cet apport : la participation des parents à l'encadrement, en soutien aux professionnels et au projet pédagogique.

EN DEHORS DES SENTIERS BATTUS...

Créer un milieu d'accueil d'un nouveau type demande, au préalable, une **adaptation de la réglementation** et, s'agissant d'un milieu d'accueil subventionné, de créer une possibilité, ainsi que des modalités de subventionnement.

L'environnement propice a été façonné à travers une nouvelle réglementation des milieux d'accueil (arrêté du 27 février 2003 – réglementation générale) et l'élaboration d'un **programme expérimental du Plan Cigogne** (le 1^{er}), permettant la création de 4 crèches parentales.

Cette période expérimentale s'est traduite aussi par des **questionnements**, voire des craintes de l'ONE pour la qualité de l'accueil : caractère bénévole des parents, à encadrer par les professionnels en plus de l'accueil des enfants, conciliation de la vie professionnelle et privée, stabilité mise à mal par les changements de personnes en cours de journée, ...

Ces questions et craintes ont pu être levées. L'autorisation, l'agrément et le subventionnement ont été octroyés par l'ONE, en février 2004, pour 14 places. Cela s'est traduit par une contribution récurrente en subside de fonctionnement, essentiellement en personnel (de puériculture, infirmier et social).

LA PLACE DES PARENTS DANS LE PROJET D'ACCUEIL

La Coordinatrice Accueil de l'ONE, Christine GISTELINCK, en charge de l'accompagnement de ces milieux d'accueil, constate que la **présence des parents** contribue à la construction d'un **lien de confiance** entre les enfants et les professionnels. Cela favorise l'**ouverture** à d'autres enfants et adultes.

« Cette crèche parentale est une marmite, un creuset, une caisse de résonance ouverte vers l'extérieur pour les enfants. »

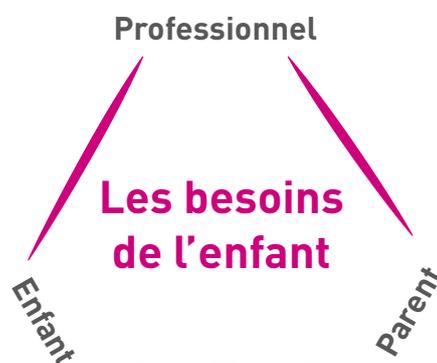
Elle apprécie le **choix laissé aux parents** d'être actifs dans la section où se trouve leur enfant ou de l'être dans une autre section. Elle souligne l'importance accordée aux **repères** : rituels, lieux propres à chaque groupe, ...

Elle précise que **les professionnels de la crèche apportent les soins aux enfants** et souligne la **reconnaissance mutuelle** entre parents et professionnels.

Elle relève la présence bénéfique des **parents qui apportent les clés de leur enfant** et les mettent à disposition de l'ensemble des adultes de la crèche, ce qui permet de mieux prendre en compte les besoins des enfants accueillis. En outre, la crèche parentale offre aux parents l'opportunité rare de **découvrir leur enfant en dehors du milieu familial**.

Enfin, C. GISTELINCK met en exergue la pratique de **ne pas forcer un parent à accueillir**, de lui proposer d'autres formes de participation, ainsi que l'importance de **définir les tâches et les fonctions des parents**, en conservant de la **souplesse**.

Pascale CAMUS a accompagné la création de cette première crèche parentale. Elle estime que les **relations entre les milieux d'accueil et les familles** sont favorisées dans les textes (Code de qualité de l'accueil) mais le sont trop rarement dans la réalité. La **relation triangulaire** est trop peu développée, priorité étant donnée à l'interaction avec les enfants. La crèche parentale se distingue en donnant une place plus importante aux familles.



Elle pointe encore le **besoin de sécurité psychique des enfants**, mieux rencontré grâce à la connaissance de l'enfant. La **présence de son parent** au sein du milieu d'accueil y contribue.

Elle fait siennes les 2 formules :

« Un enfant seul n'existe pas. »
« Se pencher ensemble sur le berceau. »

Les parents et professionnels forment une **équipe pluridisciplinaire³**, dans laquelle les compétences sont complémentaires. La diversité enrichit la vie de la crèche : connaissances, idées, culture, découvertes de plats, musiques et activités selon les origines culturelles et géographiques des parents.

Le parent découvre d'autres pratiques et élargit sa palette. Il décide de la fin de la période de familiarisation, pendant laquelle il est présent au sein de la crèche parentale.

Si les parents changent au cours de la semaine, leurs horaires sont constants et les enfants sont préparés à ces changements.

« Les enfants sont ouverts aux personnes étrangères à la crèche, qui y entrent⁴. »

³ La proportion parents – professionnels varie peu au fil du temps.
⁴ Parole d'un membre de l'équipe de la crèche parentale

A CÔTÉ DE CHEZ NOUS...

Les crèches parentales existent depuis une trentaine d'années en **France**. Elles sont nées dans le contexte de mai '68. Elles ont **en commun la logique et les valeurs** (diversité, accessibilité, soutien à la parentalité et à la citoyenneté,...) mais connaissent des **formes variées** : temps de participation variable des parents, public plus ou moins diversifié, participation à la gestion et/ou au fonctionnement, ...

De l'autre côté de la frontière linguistique, deux crèches parentales existent depuis plus de 20 ans en **Flandre**. Une recherche menée par le VBJK (www.oudercreche.be) montre que les crèches parentales flamandes sont **méconnues des parents** mais que la volonté de s'engager et de participer au fonctionnement est présente chez les parents qui en connaissent l'existence.

Cette crèche parentale présente une structure horizontale⁵, où toutes les catégories de personnes sont présentes partout. Elles forment une communauté de vie.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- www.riep.be
- www.one.be
(Plan Cigogne III, ouvrir un milieu d'accueil)
- www.acepp.asso.fr
- www.oudercreches.be

PERSPECTIVES...

Le Plan Cigogne III permet la création de crèches parentales, au même titre que d'autres types de milieu d'accueil collectifs subventionnés.

L'appel à projets pour la programmation 2014-2018 VOLET 2 (projets 2015-2018) est lancé : avis aux amateurs...

Bernard GEERTS

Conseiller à la Direction Milieux d'Accueil 0-3 ans

Crèche parentale ?

Milieu d'accueil collectif de 14 places, autorisé, agréé et subventionné par l'ONE.

Signe particulier : participation de parents à l'encadrement des enfants, au maximum pour la moitié du personnel de puériculture (1,75 ETP sur 3,5). Entre 0,5 jour par semaine et 2,5 jours. Réduction de la PFP de 10% par 0,5 jour d'encadrement.

Les titres requis⁶ pour les parents qui assurent l'encadrement des enfants dans les crèches parentales sont identiques à ceux reconnus pour les accueillant(e)s ou le personnel d'encadrement en maison d'enfants.



5 V. Lépine, ancienne présidente de l'asbl et membre fondateur.

6 Cfr article 4 Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la reconnaissance des formations et qualifications du personnel des milieux d'accueil prévue par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil - Mai 2004



LE PAIN, UN ALIMENT SAIN, FACILE À CONSOMMER ET PAS SI MONOTONE QUE ÇA...

Le pain tient une place primordiale dans l'équilibre alimentaire mais aujourd'hui, il fait face à de nombreuses controverses non fondées. Il est souvent délaissé au profit d'aliments plus gras et plus sucrés comme les biscuits et les viennoiseries.

Le pain est un aliment de base, constitué d'un mélange d'eau, de farine, de sel et de levure. C'est la composition de la farine qui crée sa diversité. Toutes ces farines, ainsi que leur mélange offrent au consommateur une grande variété pour le plaisir des papilles gustatives.

LE PAIN, SOURCE D'ÉNERGIE DE LONGUE DURÉE.

Le pain est riche en amidon, il apporte des glucides complexes. Il présente un taux de matières grasses très faible et un apport en protéines, minéraux et vitamines du groupe B.

Le pain complet ou multi-céréales présentent un apport élevé en fibres. Cette présence a un effet positif sur la satiété et le transit intestinal.

Ces pains sont parfois légèrement plus chers que le pain blanc mais ils présentent un intérêt nutritionnel certain, ainsi qu'une conservation de plus longue durée. La mie est plus dense que celle du pain blanc classique. Ces pains rassasient davantage avec une moindre quantité, c'est donc plus avantageux pour votre budget. Dans tous les cas, il est conseillé de comparer le prix au kilo afin de choisir le meilleur rapport qualité/prix. Une autre option peut être de faire son pain soi-même. Dans ce cas, sélectionner des farines de qualité et sans additifs.

LE PAIN, ALIMENT ANTI GASPI !

Afin d'éviter le gaspillage du pain, il est possible de le congeler. Il est également possible d'utiliser le pain sec et de l'incorporer de différentes façons pour réaliser de savoureuses préparations : chapelure, croûtons, bruschetta, farce, desserts, tels que pain perdu, ...

Le saviez-vous ?

Le pain ne fait pas grossir ! Sandwichs au thon mayonnaise, tartines au salami, ... ce sont certains accompagnements qui apportent des calories en excès et non le pain.

Le pain fait partie intégrante de notre alimentation quotidienne. Il fait partie de la famille des féculents. Une consommation de féculents au cours des repas permet d'éviter les grignotages et prévient donc la prise de poids.

Pour un bon équilibre alimentaire, il est recommandé aux enfants, dès l'âge de 18 mois, de consommer des féculents au cours des 4 repas de la journée : petit-déjeuner, dîner, goûter et souper.

IDÉES DE GARNITURES POUR COLORER LE PAIN TOUT EN PRÉSERVANT SES QUALITÉS NUTRITIONNELLES.

- Pain beurré et carré de chocolat noir
- Confiture de « mamy »
- Compote de fruits ; pommes, poires, abricots, rhubarbe, ...
- Fruits frais ; bananes, fraises, kiwis, ...
- Purée de légumes, carottes, ...

CHARLOTTE DE PAIN AUX POMMES (dès 18 mois)

Temps de préparation : 40 minutes

Temps de cuisson : 40 minutes

Ingrédients

(pour 6 à 8 enfants)

10 tranches pain

1 kg de pommes

120 g de margarine pour cuisson

100 g de sucre en poudre

1/2 cuillère à café de cannelle



Préparation

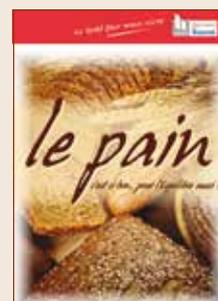
- Éplucher les pommes
- Les couper en quartiers et retirer le cœur
- Couper les quartiers de pommes en tranches épaisses, puis les mettre dans une casserole avec 6 cuillères à soupe d'eau, la cannelle et 80 g de sucre
- Couvrir la casserole et faire cuire les pommes 10 à 15 minutes en surveillant pour qu'elles ne s'écrasent pas
- Laisser refroidir
- Préchauffer le four à 200 °C (th. 6/7)
- Beurrer avec la matière grasse de cuisson un moule à charlotte de 18 cm de diamètre environ
- Couper 3 tranches de pain de mie en diagonale pour obtenir des triangles et le reste des tranches en deux pour obtenir des rectangles
- Faire dorer toutes les tranches de pain des 2 côtés dans une poêle avec le reste de margarine, puis les saupoudrer de 20 g de sucre
- Poser les triangles en rosace dans le fond du moule et les rectangles sur les parois, en les faisant se chevaucher légèrement
- Verser les pommes dans le moule et couvrir de tranches de pain s'il en reste, puis enfourner pour 40 minutes
- Laisser refroidir la charlotte dans son moule, ensuite démouler et déguster sans attendre

Bon appétit !

Amal ALAOUI et Nathalie CLAES
Diététiciennes pédiatriques ONE

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Le pain, c'est si bon pour l'équilibre aussi. Observatoire de la Santé du Hainaut.
- http://www.hainaut.be/sante/osh/medias_user/Brochure_Pain_05-2014.pdf
- <http://www.recettes.qc.ca/recette/charlotte-de-pain-de-mie-aux-pommes>





COLLOQUE « ENFANTS, POÈTES DU QUOTIDIEN »

Une invitation à redécouvrir la magie de l'instant à travers les mots, les mouvements et le regard des enfants...

Une proposition de l'ONE-Namur, en partenariat avec le pôle de l'Action culturelle du Centre Culturel Régional / Théâtre de Namur, les Zygomars et la Bibliothèque de Namur.

Ce colloque s'inscrit dans la Semaine Petite Enfance (du 24 au 29/11/14) et invite les professionnels des milieux d'accueil, les acteurs de la formation initiale et continue à :

- Cerner les enjeux, les intérêts du travail en collaboration avec les artistes dans les lieux d'accueil de l'enfance ;
- Réfléchir aux conditions indispensables à mettre en place, compte tenu de l'âge du public concerné (0 - 6 ans);
- Dynamiser le travail émergent entre milieux d'accueil, écoles et artistes.

Quand ?

- Le mardi 25 novembre 2014, de 9h à 16h30

Où ?

- Théâtre de Namur - Place du Théâtre, 2
5000 Namur

Intervenants

- **Introduction** par Benoit PARMENTIER, Administrateur Général de l'ONE
- **Du corps à la pensée : l'accès aux symbolisations et au langage comme co-construction entre l'enfant et l'adulte**

Par le Pr. Bernard GOLSE - Pédopsychiatre - psychanalyste - Professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université Paris Descartes - Président de l'Association Européenne de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent et Président de l'association Pikler Loczy France.

- **L'enfance et la poésie de l'ordinaire - L'enfant, l'artiste, une alliance substantielle**
Par le Pr. Alain KERLAN - Philosophe - Professeur émérite à l'université Lyon2

- **Les Cent langages des enfants - Les rôles des « atelieristi »**
Un représentant de REGGIO CHILDREN - centre de la petite enfance et des écoles préscolaires de la Commune de Reggio Emilia - Italie»

Tout au long de la journée des bulles vidéo permettront de présenter des expériences belges.

- **Conclusions par Florence PIRARD**, Professeure à l'ULG, Unité Professionnalisation en Education : Recherche et Formation.

PAF ?

10€

En pratique :

- Réservation et paiement **avant le 10 octobre**.
- Envoyez vos coordonnées complètes à arielleharcq@theatredenamur.be ou par fax : **081 231 356** avec la mention « Colloque « *Enfants, poètes du quotidien* »
- Paiement sur le compte BE 20 5230801783 56 (Bic : TRIOBEBB) du Centre Culturel régional de Namur
Communication : Enfants, poètes + Nom et Prénom.

Laurence MARCHAL
Conseillère pédagogique ONE - (Namur)

COLLOQUE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU HAINAUT : SI JEUNES ET DÉJÀ PARENTS...

COLLOQUE



Conseil Scientifique de l'ONE-Hainaut

SI JEUNES ET DÉJÀ PARENTS...



Mons - Jeudi **6 NOVEMBRE** 2014

Université de Mons-Hainaut
SALLE GUTENBERG
Avenue du Champ de Mars, 8 - Mons

ACCREDITATION DEMANDEE

Un cocktail dînatoire sera offert après la séance

Secrétariat et inscription : 065 39 96 60
Catherine BRYNAERT : 065 39 96 78 - catherine.brynaert@one.be
Fabienne PERE : 065 39 96 76 - fabienne.pere@one.be

Des centaines d'adolescentes deviennent mères chaque année en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces grossesses précoces présentent des spécificités qui seront abordées par des professionnels expérimentés.

Le Conseil Scientifique (de l'Administration Subrégionale de l'ONE) du Hainaut propose, tous les 2 ans, un colloque en soirée sur un thème actuel et percutant, surtout dans sa Province.

Après avoir abordé un thème pédiatrique, en 2012, avec l'acquisition du langage chez les jeunes enfants,

le Conseil scientifique a décidé de toucher le secteur gynécologique en 2014. Un sujet interpellant pour le public invité (TMS¹, médecins des Consultations et des hôpitaux, psychologues et assistants sociaux de planning, de maisons médicales, d'équipes SOS, juristes, ...) qui aura l'occasion de confronter ses expériences à celles des conférenciers, lors du débat suivant les exposés.

POURQUOI LE CHOIX D'ÊTRE MÈRE/PÈRE SI TÔT ?

EST-CE UN VRAI CHOIX ?

COMMENT CONCILIER MA VIE D'ADO, D'ÉTUDIANT ET MA VIE DE MÈRE/PÈRE ?

QUEL SERA LE RÔLE DES GRANDS PARENTS ?

LE DEVENIR DE L'ENFANT ?

QUELLES RESSOURCES POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS ? ...

La liste des questions qui nous vient à l'esprit est sans fin et l'intérêt est d'avoir des regards et des échanges croisés sur des pistes de réponses.

Tous ces questionnements seront abordés en filigrane par des orateurs ayant une expérience pertinente dans ce domaine.

Date à retenir : le 6 novembre 2014, 19H30 à l'UMons.

Un petit avant-goût du programme ?

Monsieur Samuel NDAMÉ, statisticien à l'ONE, parlera du lien, souvent posé, entre les grossesses adolescentes et le Hainaut : est-ce réellement une problématique typiquement hennuyère ?

Le Docteur BARLOW, gynécologue au CHU St-Pierre, abordera les aspects médicaux de la grossesse, à l'adolescence.

La place du père et la périnatalité sera aussi explorée par le Docteur S. MARINOPOULOS, clinicienne et psychanalyste (CHU Nantes) et enfin, Luc ROEGIERS, pédopsychiatre périnatal, fera le tour des besoins du bébé et des ressources environnementales existantes et mises en place autour de celui-ci.

Avant d'entamer le débat, l'Asbl Echoline² présentera une illustration bien concrète d'accompagnement de grossesses adolescentes, à travers son expérience au quotidien.

Cette thématique vous interpelle ?

Contactez l'Administration subrégionale du Hainaut par téléphone au 065/39.96.60 ou par mail à catherine.brynaert@one.be ; fabienne.pere@one.be

Sylvie ANZALONE
Coordinatrice Subrégionale ONE (Hainaut)

¹ TMS = Travailleur médico-social

² L'A.S.B.L. «ECHOLINE» est un service d'accompagnement obstétrical et/ou psychologique autour de la naissance pour les familles de la région de Charleroi <http://www.echoline.be>

IDÉES, RÉFLEXIONS À RETENIR



PISTES DE TRAVAIL À ENVISAGER...



Pour recevoir la version électronique : flashaccueil@one.be

CONTACT
flashaccueil@one.be
02 542 15 80

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Alaoui Amal
Anzalone Sylvie
Berhin Marie-Paule
Bockstael Anne
Bourguignon Luc
Bousquet Corine
Claes Nathalie
Dehey Harielle
Delhaxhe Sauveur Marylène
Devis Valérie

El Mimouni Chafia
Fortemps Anne
Geerts Bernard
Gilson Eddy
Jerroudi Najad
Laloux Florence
Marchal Laurence
Pereira Lucia
Perin Stéphanie
Robson Michèle
Roland Nicole

Sonck Thérèse
Umutoni Liliane-Déborah
Vilaine Cécile
Remerciements
au Comité de rédaction
MISE EN PAGE
Jean-François Bachely

EDITEUR RESPONSABLE
Benoît PARMENTIER
C chaussée de Charleroi 95
1060 Bruxelles

TIRAGE
5200 exemplaires

N° D'ÉDITION
D/2014/74.80/27



ONE.be